



## MINISTRE DE L'ACTION HUMANITAIRE ET DE LA SOLIDARITE NATIONALE



### Tableau de bord statistique 2024 de l'action sociale





## MINISTRE DE L'ACTION HUMANITAIRE ET DE LA SOLIDARITE NATIONALE



### Tableau de bord statistique 2024 de l'action sociale





Dans un contexte marqué par des défis socio-économiques persistants et des crises humanitaires multiformes, le secteur de l'action sociale demeure un pilier fondamental de la résilience.

Ainsi, pour une appréciation des interventions réalisées dans ce secteur en faveur des groupes sociaux vulnérables, notamment les enfants en difficulté, les personnes handicapées, les femmes en situation de précarité, les personnes déplacées internes ainsi que celles retournées, le Ministère de l'action humanitaire et de la solidarité nationale a procédé à l'élaboration de son annuaire statistique 2024 assorti d'un tableau de bord.

Ce document est un complément de l'annuaire statistique et présente les évolutions des indicateurs essentiels du secteur de l'action sociale. Les informations présentées permettent d'orienter les décideurs, les partenaires techniques et financiers ainsi que les utilisateurs afin d'améliorer la planification des actions et favoriser une meilleure coordination des interventions.

J'invite alors l'ensemble des acteurs à en faire un outil de travail dans l'intérêt de nos groupes cibles.

C'est le lieu pour moi de remercier l'équipe de rédaction, les partenaires techniques et financiers particulièrement le Fonds des nations unies pour l'enfance pour leur accompagnement dans la production de cet important outil.

**Le Ministre de l'Action Humanitaire  
et de la Solidarité Nationale**



**Commandant Passowendé Pélagie KABORE**

Officier de l'Ordre de l'Étalon

<b>Avant-propos</b> .....	<b>1</b>
<b>Sommaire</b> .....	<b>2</b>
<b>Liste des tableaux</b> .....	<b>3</b>
<b>Liste des graphiques</b> .....	<b>3</b>
<b>Liste des cartes</b> .....	<b>6</b>
<b>Sigles et abréviations</b> .....	<b>7</b>
<b>Chiffres clés de l'action sociale</b> .....	<b>8</b>
<b>Résumé exécutif</b> .....	<b>9</b>
<b>I. Contexte</b> .....	<b>10</b>
<b>II. Ressources du Ministère</b> .....	<b>11</b>
2.1. Personnel .....	11
2.2. Budget .....	15
<b>2.2.1- Niveau central</b> .....	<b>15</b>
<b>2.2.2- Niveau déconcentré</b> .....	<b>17</b>
<b>III. Structures d'accueil et de prestations sociales</b> .....	<b>19</b>
1.1. Situation des structures d'accueil, d'encadrement et de protection des enfants .....	19
1.2. Situation des structures de promotion et de prise en charge .....	21
<b>IV. Prestations dans le domaine de l'encadrement et de la protection de l'enfant et de l'adolescent</b> .....	<b>23</b>
4.1. Caractéristiques sociodémographiques des usagers .....	23
4.2. Types de cas enregistrés dans les services de l'enfance .....	25
4.3. Besoins des usagers des services de l'enfance .....	26
<b>V- Prestations dans le domaine de la promotion et de la protection de la famille</b> .....	<b>30</b>
<b>5.1. Caractéristiques sociodémographiques des usagers des services de la famille</b> .....	<b>30</b>
<b>5.2. Types de cas enregistrés dans les services de la famille</b> .....	<b>32</b>
<b>5.3. Besoins des usagers des services de la famille</b> .....	<b>34</b>
<b>VI- Prestations dans le domaine de la promotion de la solidarité et de la gestion des catastrophes</b> .....	<b>36</b>
6.1- Caractéristiques sociodémographiques des usagers des services de la solidarité .....	36
6.2- Types de cas enregistrés dans les services de la solidarité .....	38
6.3- Besoins des usagers des services de la solidarité .....	40
6.4- Cas référés dans les services .....	42
<b>VII- Autonomisation économique de la femme</b> .....	<b>44</b>
7.1 Entrepreneuriat féminin .....	44
7.2. Crédits du FAARF .....	46
<b>Glossaire</b> .....	<b>48</b>

## Liste des tableaux

---

Tableau 1 : Effectif du personnel en 2024 .....	12
Tableau 2 : Evolution de la variation des agents par catégorie au 31 décembre 2024 .....	12
Tableau 11 : Caractéristiques des usagers du service de l'enfance en 2024 .....	24
Tableau 12 : Répartition de l'effectif des usagers des services de l'enfance selon leur statut matrimonial .....	24
Tableau 13 : Principaux cas des services de l'enfance (%).....	26
Tableau 14 : Progression moyenne annuelle de quelques types de cas en 2024 .....	26
Tableau 15 : Type de besoins des usagers des services de l'enfance .....	28
Tableau 16 : caractéristique sociodémographiques des usagers des services de la famille .....	31
Tableau 17 : Type d'usagers des services de la famille.....	33
Tableau 18 : Besoins par groupe des usagers des services de la famille.....	35
Tableau 19 : Situation des usagers des services de la solidarité .....	37
Tableau 20 : Evolution des principaux cas des services de la solidarité .....	39
Tableau 21 : Evolution des types de cas les plus récurrents des services de la solidarité (en %) ..	39
Tableau 22 : Besoins par groupe des usagers des services de la solidarité (%) .....	41
Tableau 23 : Situation des cas référés dans les services.....	42
Tableau 24 : bénéficiaires de formation en entrepreneuriat et en technologies .....	45
Tableau 25 : situation des crédits FAARF .....	47
Tableau 26 : Répartition des crédits du FAARF par région 2024 (en millier) .....	47

## Liste des graphiques

---

Graphique 1 : Evolution de la proportion des femmes du ministère (%) 2020-2024.....	12
Graphique 2 : Evolution des effectifs par sexe de 2020-2024 .....	12
Graphique 3 : Pyramide des âges du personnel du MAHSN au 31 décembre 2024.....	12
Graphique 4 : Répartition des agents par emploi et par sexe au 31 décembre 2024 .....	12
Graphique 5 : Répartition des agents par catégorie au 31 décembre 2024.....	12

<b>Graphique 6 : Répartition des agents par zone d'exercice au 31 décembre 2024 .....</b>	<b>14</b>
<b>Graphique 7 : Evolution des effectifs par groupe socio-professionnel de 2020-2024.....</b>	<b>14</b>
<b>Graphique 8 : Evolution de la couverture des travailleurs par nombre d'habitant des régions .....</b>	<b>14</b>
<b>Graphique 9 : Répartition des agents par groupe socio-professionnel au 31 décembre 2024.....</b>	<b>14</b>
<b>Graphique 10 : Evolution des dotations budgétaires du MAHSN (en millier de FCFA).....</b>	<b>16</b>
<b>Graphique 11 : Evolution des dotations budgétaires par natures de dépenses (en millier de FCFA)</b> <b>.....</b>	<b>16</b>
<b>Graphique 12 : Evolution du taux d'exécution budgétaire par nature de dépenses (%).....</b>	<b>16</b>
<b>Graphique 13 : Evolution des dotations d'investissements par source de financement (en millier</b> <b>de FCFA).....</b>	<b>16</b>
<b>Graphique 14 : évolution du taux d'exécution globale du budget (%).....</b>	<b>18</b>
<b>Graphique 15 : Taux d'exécution budgétaire des directions régionales et provinciales .....</b>	<b>18</b>
<b>Graphique 16 : répartition des structures d'accueil des enfants en détresse par région en 2024</b> <b>pour 100 000 enfants .....</b>	<b>20</b>
<b>Graphique 17 : répartition des familles d'accueil par région en 2024 pour 100 000 enfants .....</b>	<b>20</b>
<b>Graphique 18 : Evolution du nombre d'enfants par familles d'accueil de 2020 à 2024.....</b>	<b>20</b>
<b>Graphique 19 : évolution en %de l'effectif des enfants dans les structures d'accueil et</b> <b>d'encadrement de 2020 à 2024 .....</b>	<b>20</b>
<b>Graphique 20 : Evolution du nombre des structures de promotion et de prise en charge .....</b>	<b>22</b>
<b>Graphique 21 : Evolution du nombre des services sociaux communaux .....</b>	<b>22</b>
<b>Graphique 22 : Evolution du nombre des services sociaux de justice et de maisons d'arrêt et de</b> <b>correction .....</b>	<b>22</b>
<b>Graphique 23 : Répartition de l'effectif des usagers du service de l'enfance par région pour</b> <b>100 000 enfants en 2024 .....</b>	<b>24</b>
<b>Graphique 24 : Répartition des usagers du service de l'enfance selon les tranches d'âge en % en</b> <b>2024 .....</b>	<b>24</b>
<b>Graphique 25 : Répartition de l'effectif des usagers du service de l'enfance selon leur niveau</b> <b>d'instruction.....</b>	<b>24</b>
<b>Graphique 26 : Répartition des usagers du service enfance selon leur occupation en % .....</b>	<b>24</b>
<b>Graphique 27 : Répartition des victimes de violence en 2024 par région et pour 100 000 enfants .</b>	<b>26</b>
<b>Graphique 28 : Répartition des enfants victimes de traite par région et pour 100 000 enfants en</b> <b>2024 .....</b>	<b>26</b>
<b>Graphique 21: Evolution de l'effectif des enfants placés en institution .....</b>	<b>26</b>
<b>Graphique 30 : Part des besoins exprimés par rubrique à la première visite.....</b>	<b>29</b>
<b>Graphique 31 : Taux de résolution des besoins par rubrique à la première visite .....</b>	<b>29</b>
<b>Graphique 32 : Evolution du taux de résolution globale des besoins à la première visite .....</b>	<b>29</b>
<b>Graphique 33 : Part des besoins exprimés en attribution d'une aide .....</b>	<b>29</b>
<b>Graphique 34 : Taux de résolution des besoins en attribution d'une aide.....</b>	<b>29</b>
<b>Graphique 35 : Part des besoins exprimés en intervention directe .....</b>	<b>29</b>
<b>Graphique 36 : Taux de résolution des besoins en intervention directe .....</b>	<b>29</b>
<b>Graphique 37: Evolution de l'effectif des OEV pris en charge.....</b>	<b>29</b>
<b>Graphique 38: Evolution de l'expression globale des besoins (%) .....</b>	<b>29</b>
<b>Graphique 39 : Evolution de la résolution globale des besoins (%).....</b>	<b>29</b>
<b>Graphique 40 : Evolution de l'effectif des usagers des services de la famille de 2020 à 2024.....</b>	<b>31</b>
<b>Graphique 41 : Répartition des usagers des services de la famille selon leur occupation en 2024</b> <b>(en %) .....</b>	<b>31</b>
<b>Graphique 42 : Répartition des usagers des services de la famille selon le niveau d'instruction en</b> <b>2024 (en %).....</b>	<b>31</b>
<b>Graphique 43 : Répartition des usagers des services de la famille selon le statut matrimonial en</b> <b>2024 (en %).....</b>	<b>31</b>
<b>Graphique 44 : Evolution des usagers des services de la famille selon le sexe en 2024 .....</b>	<b>31</b>
<b>Graphique 45 :Répartition des usagers des services de la famille par tranche d'âge et selon le</b> <b>sexe en 2024 .....</b>	<b>31</b>
<b>Graphique 46 : Répartition des cas de mariages forcés par région (en %) en 2024 .....</b>	<b>33</b>
<b>Graphique 47 : Evolution du taux de résolution globale des besoins à la première visite en 2024</b>	<b>35</b>
<b>Graphique 48 : Proportion de résolution des principaux besoins (en %) en 2023.....</b>	<b>35</b>
<b>Graphique 49 : Part des besoins exprimés en conseils et accompagnement (en %) en 2024.....</b>	<b>35</b>

<b>Graphique 50 : Taux de résolution des besoins en conseils et accompagnement (en %) en 2024</b>	<b>35</b>
<b>Graphique 51 : Part des besoins exprimés en attribution d'une aide (en %) en 2024</b>	<b>35</b>
<b>Graphique 52 : Taux de résolution des besoins en attribution d'une aide (en %) en 2024</b>	<b>35</b>
<b>Graphique 53 : Part des besoins exprimés selon les rubriques</b>	<b>35</b>
<b>Graphique 54 : Taux de résolution des besoins selon les rubriques</b>	<b>35</b>
<b>Graphique 44: Evolution des effectifs des usagers des services de la solidarité</b>	<b>37</b>
<b>Graphique 45 : Ratio moyen des usagers des services de la solidarité pour 100 000 habitants par région</b>	<b>37</b>
<b>Graphique 57 : Evolution des effectifs des usagers des services de la solidarité par sexe</b>	<b>37</b>
<b>Graphique 58 : Répartition des usagers des services de la solidarité par tranche d'âge (en %).....</b>	<b>37</b>
<b>Graphique 59 : Répartition des usagers des services de la solidarité selon le niveau d'instruction en 2024 (en %)</b>	<b>37</b>
<b>Graphique 60 : Répartition des usagers des services de la solidarité selon le statut matrimonial (en %)</b>	<b>37</b>
<b>Graphique 61 : Evolution de l'effectif des personnes handicapées bénéficiaires de carte d'invalidité par sexe</b>	<b>39</b>
<b>Graphique 62 : Répartition des effectifs des personnes handicapées enregistrées par les services de la solidarité selon la région en 2024</b>	<b>39</b>
<b>Graphique 63 : Répartition des effectifs des pensionnaires des cours de solidarité et des autres structures d'accueil selon la région en 2024</b>	<b>39</b>
<b>Graphique 64 : Evolution des Exclus sociaux enregistrés dans les services de la solidarité selon le sexe (%)</b>	<b>39</b>
<b>Graphique 68 : Répartition des taux des besoins exprimés en Attribution d'une aide (en %) en 2024</b>	<b>41</b>
<b>Graphique 69 : Répartition des taux de résolution des besoins Attribution d'une aide (en %) en 2024</b>	<b>41</b>
<b>Graphique 70 : Répartition des taux des besoins exprimés en Conseils et accompagnement à toutes les visites (en %) en 2024</b>	<b>41</b>
<b>Graphique 71 : Répartition des taux des besoins résolus en Conseil et accompagnement à toutes les visites en 2024 en %</b>	<b>41</b>
<b>Graphique 72 : Evolution des besoins exprimés à la première visite en effectif</b>	<b>41</b>
<b>Graphique 73 : Evolution du taux des besoins résolus à la première visite en %</b>	<b>41</b>
<b>Graphique 72 : évolution de l'effectif des besoins exprimés à toutes les visites</b>	<b>41</b>
<b>Graphique 72 : évolution de l'effectif des besoins résolus à toutes les visites</b>	<b>41</b>
<b>Graphique 76 : Répartition des cas référés des services de la solidarité par structures (en %).....</b>	<b>43</b>
<b>Graphique 77 : Evolution de l'effectif des femmes et jeunes filles formées en entrepreneuriat en 2024</b>	<b>45</b>
<b>Graphique 78 : Répartition de l'effectif des femmes et jeunes filles formées en entrepreneuriat par région en 2024</b>	<b>45</b>
<b>Graphique 79 : Evolution du nombre de groupements féminins bénéficiaires de technologie en 2024</b>	<b>45</b>
<b>Graphique 80 : Répartition du nombre de groupements féminins bénéficiaires de technologies par région en 2024</b>	<b>45</b>
<b>Graphique 81 : Evolution des crédits du FAARF (en millions) en 2024</b>	<b>47</b>
<b>Graphique 82 : Evolution du nombre de bénéficiaires des crédits FAARF en 2024</b>	<b>47</b>
<b>Graphique 83 : Proportion des crédits FAARF par type de clientèles en 2024</b>	<b>47</b>
<b>Graphique 84 : Proportion de dossiers des crédits FAARF par type de clientèles en 2024</b>	<b>47</b>

<b>Carte 1 : Répartition des services sociaux specialisés pour 1 000 000 d'hbts par région en 2024 .</b>	<b>22</b>
<b>Carte 2 : Répartition des victimes de grossesses non désirées pour 100 000 habitants par région en 2024.....</b>	<b>33</b>
<b>Carte 3 : Répartition des victimes de violences conjugales pour 100 000 habitants par région en 2024 .....</b>	<b>33</b>
<b>Carte 4 : Répartition des victimes de conflit familial pour 100 000 habitants par région en 2023 ...</b>	<b>33</b>
<b>Carte 6 : Répartition des cas référés des services de la solidarité par région .....</b>	<b>43</b>
<b>Carte 7 : Répartition des bénéficiaires du crédit FAARF par région pour 100 000 hbts en 2024 .....</b>	<b>47</b>

## Sigles et abréviations

---

<b>CID</b>	: Circuit informatisé de la dépense
<b>CMA</b>	: Centre médical avec antenne chirurgicale
<b>CHR</b>	: Centre hospitalier régional
<b>CHU</b>	: Centre hospitalier universitaire
<b>DGF</b>	: Direction de la gestion des finances
<b>DGESS</b>	: Direction générale des études et des statistiques sectorielles
<b>DGEP/IAP</b>	: Direction générale de l'économie et de la planification/Instrument automatisé de prévision
<b>DRH</b>	: Direction des ressources humaines
<b>DSSE</b>	: Direction des statistiques sectorielles et de l'évaluation
<b>ERI-ESI</b>	: Enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel
<b>FAARF</b>	: Fonds d'appui aux activités rémunératrices des femmes
<b>FCFA</b>	: Franc de la communauté financière africaine
<b>MAHSN</b>	: Ministère de l'action humanitaire et de la solidarité nationale
<b>MGF</b>	: Mutilations génitales féminines
<b>Nd</b>	: Non déterminé
<b>OEV</b>	: Orphelins et autres enfants vulnérables
<b>PAGPS</b>	: Projet d'appui à la gestion publique et aux statistiques
<b>PASD</b>	: Plan d'actions pour la stabilisation et le développement
<b>PDI</b>	: Personnes déplacées internes
<b>PIB</b>	: Produit intérieur brut
<b>PNDES</b>	: Plan national de développement économique et social
<b>RGPH</b>	: Recensement général de la population et de L'habitat
<b>SG</b>	: Secrétariat général
<b>SP/CONASUR</b>	: Secrétariat permanent du Conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation
<b>TCM</b>	: Taux de croissance moyen
<b>UNICEF</b>	: Fonds des Nations unies pour l'enfance
<b>VEFF</b>	: Violences à l'égard des femmes et des filles
<b>VIH/Sida</b>	: Virus de l'immunodéficience humaine/ Syndrome de l'immunodéficience acquise
<b>VBG</b>	: Violences basées sur le genre
<b>Var.</b>	: variation

## Chiffres clés de l'action sociale

Indicateurs	Unité	2020	2021	2022	2023	2024
Pourcentage des cadres supérieurs parmi le personnel	Pourcentage	25,8	28,9	28,9	31,4	32,5
Proportion des femmes du MAHSN	Pourcentage	33,3	34,5	34,1	32,2	31,0
Proportion des jeunes de moins de 35 ans parmi le personnel du MAHSN	Pourcentage	31,5	31,5	24,2	20,9	21,8
Proportion des agents avec au moins 15 ans d'ancienneté	Pourcentage	75	75	67,5	63,1	62,3
Part du budget du MAHSN dans le budget de l'Etat	Pourcentage	1,3	1,38	1,21	1,6	1,06
Nombre de familles d'accueil des enfants en détresse	Nombre	261	293	293	350	526
Nombre d'enfants privés de famille pris en charge	Nombre	3 552	4 884	4 884	Nd	270
Prévalence de la pratique de l'excision (filles de 0 à 14 ans)	Prévalence	11,3	9,4	9,4	Nd	Nd
Nombre de villages ayant déclaré publiquement l'abandon des MGF	Nombre	570	280	Nd	Nd	Nd
Nombre de victimes de MGF	Nombre	30	47	24	91	43
Nombre d'enfants victimes de violences (mauvais traitements)	Nombre	9 605	11 154	8 321	15 166	14 392
Nombre de victimes de mariage précoce	Nombre	536	548	299	340	413
Nombre de victimes de mariage forcé	Nombre	659	789	610	683	586
Nombre de personnes victimes de conflit familial	Nombre	1 539	1 942	1 255	1490	1589
Nombre de personnes victimes de violences conjugales	Nombre	1 773	2260	1804	3388	2642
Nombre de personnes handicapées	Nombre	2 730	2 707	1 499	2642	2891
Nombre de personnes exclues	Nombre	67	55	29	28	55
Nombre de victimes de catastrophes et de crises humanitaires	Nombre	1 074 993	1 627 291	1 899 535	2 108 505	2 086 125
Nombre des Femmes et jeunes Filles formées en entrepreneuriat	Nombre	1 125	6 420	8 316	6 961	10 583
Nombre de femmes propriétaires de nouvelles entreprises formalisées	Nombre	3 301	3607	Nd	Nd	Nd
Nombre de bénéficiaires des crédits du FAARF	Nombre	120 888	132 583	127 460	98 130	88 707

## Résumé exécutif

---

En 2024, le Ministère de l'action humanitaire et de la solidarité nationale (MAHSN) compte 1 932 agents avec 30,9% de femmes. Cet effectif est en baisse de 97 agents par rapport à 2023 et reste inférieur à ceux des cinq dernières années. Le ratio d'encadrement est d'un cadre pour trois agents. La proportion du personnel de moins de 35 ans du ministère est de 22%.

Le budget du MAHSN s'élève à 44,9 milliards de franc CFA en 2024 contre 54,1 milliards de FCFA en 2023, soit une régression de 16,8%. La part du Ministère dans le budget de l'Etat est en baisse, passant de 1,6 % en 2023 à 1,1% en 2024.

Le domaine de la protection de l'enfant enregistre 34 462 cas en 2024 contre 39 478 en 2023, soit une baisse de 12,7%. Les enfants privés de famille sont pris en charge dans 94 structures d'accueil et de protection et 526 familles d'accueil. On enregistre aussi 14 392 enfants victimes de violence cette année contre 15 166 cas en 2023.

Dans le domaine de la protection et de la promotion de la famille, l'effectif total des cas en 2024 est de 9 612 contre 11 778 en 2023, soit une baisse de 18,4%. Parmi ces cas, figurent des victimes de mariages précoces (413 en 2024 et 340 en 2023), de mariages forcés (586 en 2024 et 683 en 2023), de conflits familiaux (1 589 en 2024 et 1 490 en 2023) et de grossesses non désirées et/ou contestées (2 452 en 2024 et 3 805 en 2023).

Dans le domaine de la promotion de la solidarité, de 48 743 cas en 2023, le nombre de cas enregistrés en 2024 est de 40 009, soit une baisse de 18%. Ces cas se composent principalement de personnes indigentes/démunies/nécessiteuses (47%) et de personnes handicapées (7,22%).

## I. Contexte

---

Depuis une décennie, la sous-région sahélienne est confrontée à des crises humanitaire et sécuritaire ainsi qu'à des catastrophes. Malgré cette situation, la croissance économique en Afrique subsaharienne s'est accélérée pour passer de 2,9 % en 2023 à 3,2 % en 2024 selon le Fonds monétaire international (FMI). Celle-ci devrait se consolider pour atteindre 4,1 % en 2025, puis 4,3 % en 2026. Les perspectives économiques s'améliorent progressivement malgré les chocs externes, les effets négatifs des changements climatiques et les pénuries des financements.

Au Burkina Faso, la double crise sécuritaire et humanitaire a entraîné une pression sur les ressources de développement et un déplacement massif de population qui a atteint un seuil de 2 062 534 personnes déplacées internes (16,4% d'enfants et 53,3% de femmes). Pour répondre aux défis sécuritaire et humanitaire, le gouvernement du Burkina Faso met en œuvre un Plan d'actions pour la stabilisation et le développement (PA-SD) de la transition articulée autour de quatre piliers prioritaires à savoir « lutter contre le terrorisme et restaurer l'intégrité territoriale », « répondre à la crise humanitaire », « refonder l'Etat et améliorer la gouvernance » et « œuvrer à la réconciliation nationale et à la cohésion sociale ».

La mise en œuvre du plan a permis d'atteindre des résultats significatifs notamment l'amélioration de la situation sécuritaire, le retour progressif des personnes déplacées internes, l'accroissement des investissements dans les secteurs agricole, minier et des services. Ces résultats ont impacté positivement la croissance économique du Burkina Faso qui passe de 3% en 2023 à 4,9% en 2024 avec un PIB chiffré à 23,25 milliards de dollars américains et un taux d'inflation fixé à 4,2% selon la Banque Mondiale.

Toutefois, pour continuer d'assurer la soutenabilité de l'économie et d'améliorer les conditions de vie des populations, chaque département ministériel multiplie des actions selon son domaine de compétence pour l'atteinte des objectifs définis dans chaque pilier du PA-SD. Dans cette mission, il incombe à notre département d'œuvrer pour la réconciliation nationale et la cohésion sociale et d'apporter des réponses à la crise humanitaire.

C'est ainsi, que le Ministère met en œuvre des programmes majeurs dont les résultats sont présentés dans l'annuaire statistique 2024 et le présent tableau de bord fait l'analyse des réalisations majeures et les niveaux d'atteinte des indicateurs.

## II. Ressources du Ministère

---

### 2.1. Personnel

#### Points saillants

- 62% des agents du ministère ont moins de 15 ans d'ancienneté ;
- 78% des agents ont au moins 35 ans ;
- 73% de l'effectif des agents du ministère sont de la catégorie A et B.

#### Commentaire général

En 2024, l'effectif du personnel du MAHSN est de 1932 contre 2029 en 2023, soit une réduction de 5%. Au cours de l'année 2023, le nombre d'agents sortis<sup>1</sup> (418 en 2023 contre 520 en 2024) a considérablement augmenté par rapport aux entrées<sup>2</sup> (243 en 2023 contre 168 en 2024). De 2020 à 2024, l'effectif du personnel du MAHSN est passé de 2 256 à 1 932 agents, soit un taux de variation de -14%. Sur cette période le taux de variation moyen est de -2,9%. Par ailleurs, sur la période 2020-2024, les effectifs par sexe évoluent en dents de scie avec une tendance à la baisse.

En 2024, les femmes représentent un tiers de l'effectif des agents du ministère. Il existe une disparité entre les régions. Elles représentent 38,6% dans la région du Centre contre 10,7% au Sahel.

Le personnel du ministère est relativement vieillissant. L'âge moyen du personnel est de 41 ans. Toutefois, 62% des agents ont moins de 15 ans d'ancienneté de service.

La répartition des agents du ministère selon les catégories présente une forme d'entonnoir avec une forte proportion des agents des catégories A et B. Le personnel est constitué de 33% de cadres supérieurs, 63% de cadres moyens et 4% de personnels d'appui. Les agents qui occupent les emplois spécifiques du département sont au nombre de 1 540, soit 80% de l'effectif total.

---

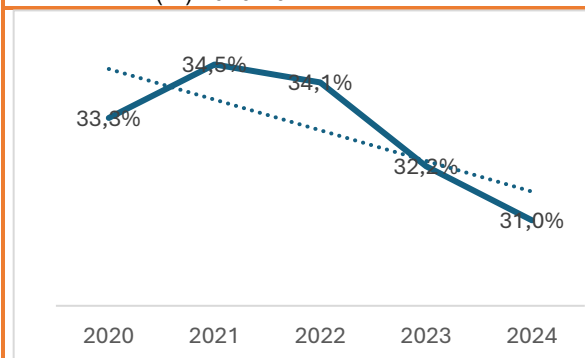
<sup>1</sup> Ils regroupent le personnel en disponibilité, en détachement auprès d'autres ministères et institutions, mis à disposition auprès d'autres ministères, les retraites, les licenciements, les démissions et les décès

<sup>2</sup> Il s'agit du personnel recruté par concours direct avec ou sans formation, du personnel mis à disposition par d'autres ministères et du personnel de retour de stage de formation.

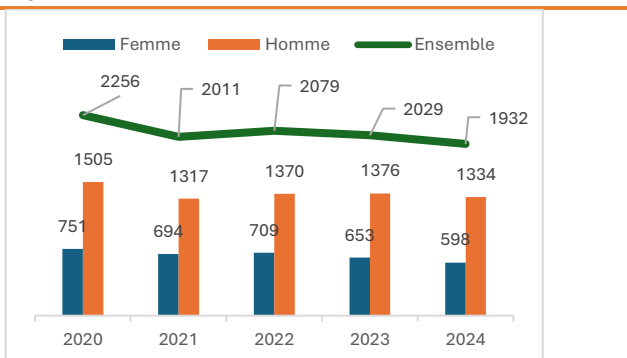
**Tableau 1 : Effectif du personnel en 2024**

Effectif	2024	Variation 2020		Variation /2023		TC M
		En nombre	%	En nombre	%	
MAHSN	1 932	-324	-14,4	-97	-4,8	-2,9
% femmes	31	-153	-20,4	-55	-8,4	-4,3
% cadres sup.	33	48	8,25	-8	-1,3	1,6
% emplois spécifiques	80	-387	-20,1	-158	-9,3	-4,2
% moins de 35 ans	22	-290	-40,7	-2	-0,5	-9,6
% moins de 15 ans d'ancienneté	62	-489	-28,9	-77	-6,0	-6,4

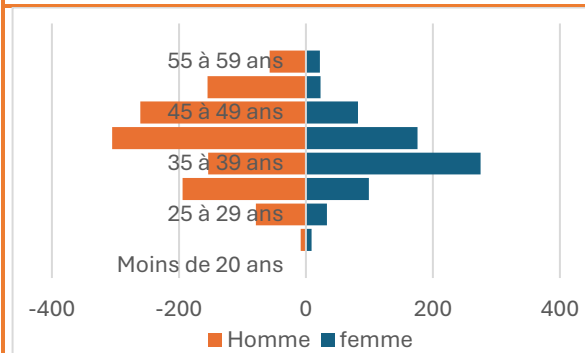
**Graphique 1 : Evolution de la proportion des femmes du ministère (%) 2020-2024**



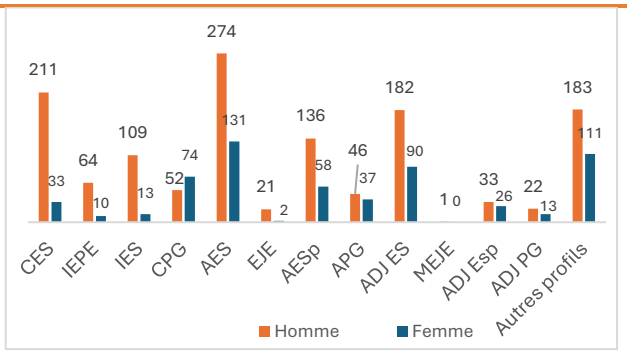
**Graphique 2 : Evolution des effectifs par sexe de 2020-2024**



**Graphique 3 : Pyramide des âges du personnel du MAHSN au 31 décembre 2024**



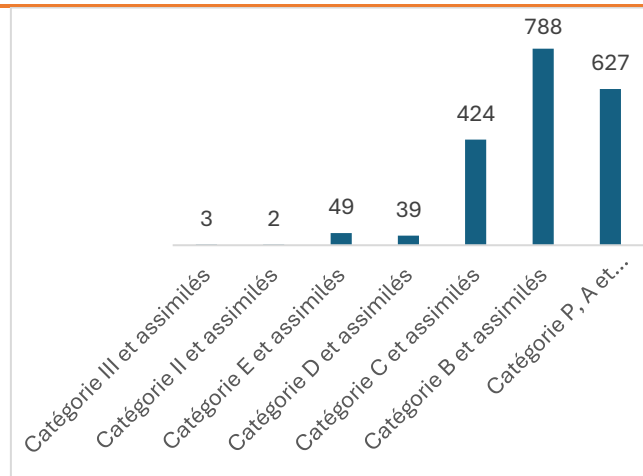
**Graphique 4 : Répartition des agents par emploi et par sexe au 31 décembre 2024**



**Tableau 2 : Evolution de la variation des agents par catégorie au 31 décembre 2024**

Catégorie	Variation en nombre			
	/2020	/2021	/2022	/2023
Catégorie E et assimilés	-4	-2	-2	-
Catégorie D et assimilés	-1	-2	-10	-
Catégorie C et assimilés	-83	5	-28	-
Catégorie B et assimilés	-111	48	-47	-8
Catégorie A et assimilés	20	17	38	-
Catégorie P et assimilés	2	2	-1	-
Effectif total	-177	68	-50	-9

**Graphique 5 : Répartition des agents par catégorie au 31 décembre 2024**



### Points saillants (suite)

- Prédominance des agents dans les zones urbaines.
- Prédominance des agents de l'Education Sociale

### Commentaire général

Sur la répartition par zone d'exercice, les agents sont fortement concentrés dans les zones urbaines que sont Ouagadougou et Bobo Dioulasso soit une proportion de 45,4% contre 27,1% et 27,4% respectivement pour les zones semi-urbaine et rurale.

La répartition par groupe socio-professionnel du personnel du département en 2024 affiche une forte représentativité de l'Education sociale soit 48% contre 52% pour les quatre autres groupes. L'évolution de l'effectif des agents par groupe sur la période 2020-2024 présente une tendance à la baisse.

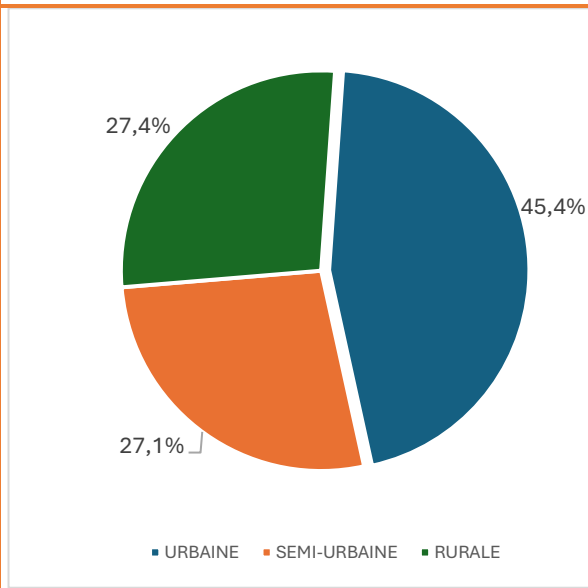
Suivant un ratio de travailleurs sociaux pour 100 000 habitants, la moyenne nationale est de 7. Dans l'ensemble des régions, la région du Centre dispose de 13 travailleurs sociaux pour 100 000 habitants et le plus faible ratio s'observe dans la région du Centre-Est avec trois agents pour 100 000 habitants.

#### **Note méthodologique**

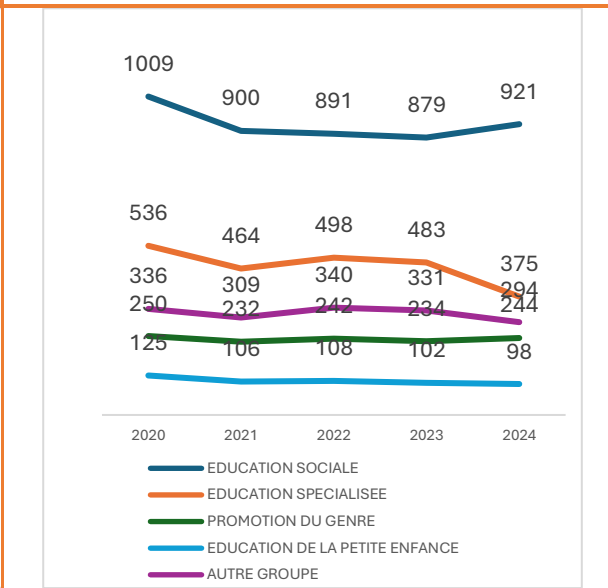
**Nombre d'agents pour 100 000 habitants** : Nombre d'agents de la localité, rapporté à la population totale de la localité, multiplié par 100 000.

**Source de données** : Base de données de la Direction des ressources humaines (DRH) du MAHSN

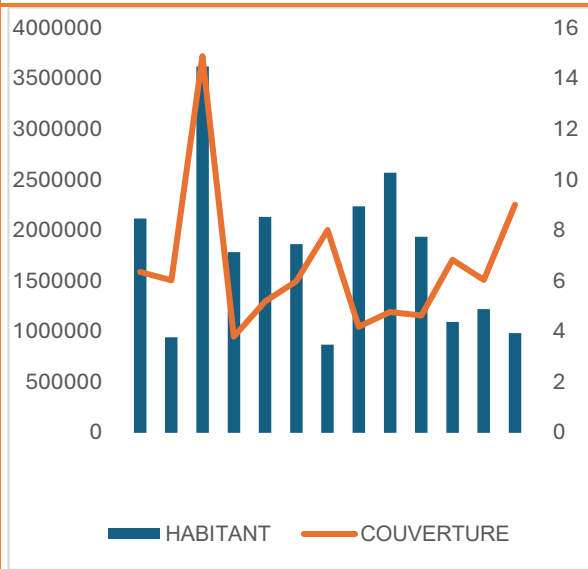
**Graphique 6 :** Répartition des agents par zone d'exercice au 31 décembre 2024



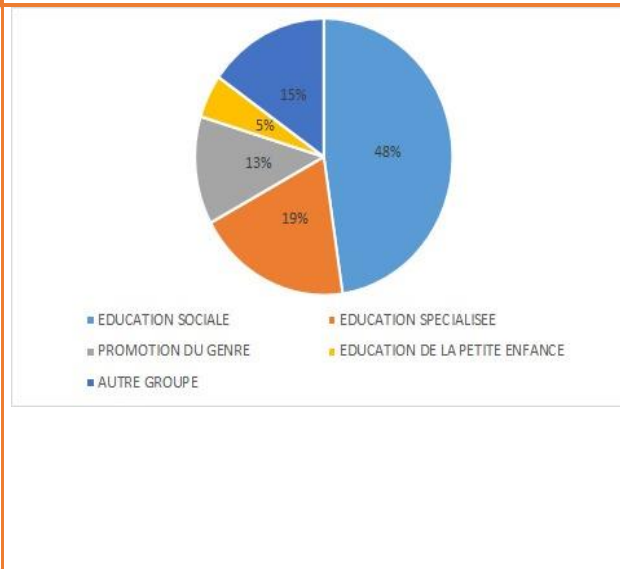
**Graphique 7 :** Evolution des effectifs par groupe socio-professionnel de 2020-2024



**Graphique 8 :** Evolution de la couverture des travailleurs par nombre d'habitant des régions



**Graphique 9 :** Répartition des agents par groupe socio-professionnel au 31 décembre 2024



## 2.2. Budget

### 2.2.1- Niveau central

#### Points saillants :

- Faible allocation des ressources aux dépenses de biens et services ;
- Forte allocation de la nature de dépenses « Equipement et investissement »

#### Commentaire général :

En 2024, le budget du MAHSN est de 45 milliards de FCFA, soit une réduction de 22,2% par rapport à 2023. Cependant par rapport à 2020, le budget augmente de 33,1%. Durant les cinq dernières années, le budget progresse d'une valeur moyenne de 11,3%. Sa part dans le budget national est en baisse, passant de 1,6% en 2023 à 1,1% en 2024.

Les dépenses de personnel sont estimées à 9,9 milliards de FCFA, avec une légère augmentation de 3,8% par rapport à 2023. Elles s'accroissent continuellement depuis 2020 d'une proportion de 3,4% chaque année. Le taux d'exécution du budget alloué au personnel est de 70,9% en 2024 contre 78,6% en 2023.

Concernant les dotations budgétaires pour l'acquisition de biens et services, elles diminuent de 30,6% par rapport à 2023 mais dépassent de 28,7% à sa valeur de 2020. Au cours des cinq dernières années, les dotations progressent annuellement d'une moyenne de 16,3%. Quant au taux d'exécution, il s'établit à 97,9% en 2024 contre 83,6% l'année précédente.

Les dépenses de transferts courants s'élèvent à 10,96 milliards en 2024 soit une hausse de 4,2% par rapport à 2023. Toutefois, cette valeur est en baisse de 38,9% par rapport à sa valeur en 2020. Ces dotations sont exécutées totalement au cours des cinq dernières années. Pour les investissements et équipements, leur valeur baisse de 31,9 milliards en 2023 à 22,6 milliards en 2024 soit 28,9%. Toutefois, cette valeur évolue en dents de scie soit 90,7% (2020), 87,6% (2021), 80,7% (2022). Ces dotations sont exécutées totalement au cours des cinq dernières années.

L'exécution du budget est à 93,3%, avec des dépenses de personnel, biens et services, et transferts exécutés respectivement à 70,85%, 97,92% et 99,05%. Les investissements sont exécutés à 100%, financés par le budget de l'État (13,97 milliards) et des ressources extérieures (8,69 milliards).

L'analyse des dotations budgétaires entre 2020 et 2024 montre une croissance progressive, avec un pic en 2022, suivi d'une légère baisse en 2024. Les investissements ont bénéficié principalement de financements extérieurs, avec une dépendance notable à ces ressources à partir de 2022. Les financements nationaux sont faibles, reflétant des contraintes budgétaires.

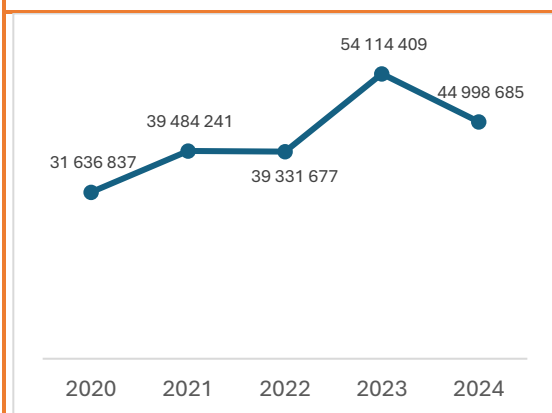
Ainsi, l'exécution budgétaire montre des ajustements notamment une baisse dans les dépenses de personnel et une reprise dans les investissements en 2024, qui pourrait traduire une gestion plus stricte et des priorités ajustées.

Tableau 3 : Situation du budget du MAHSN

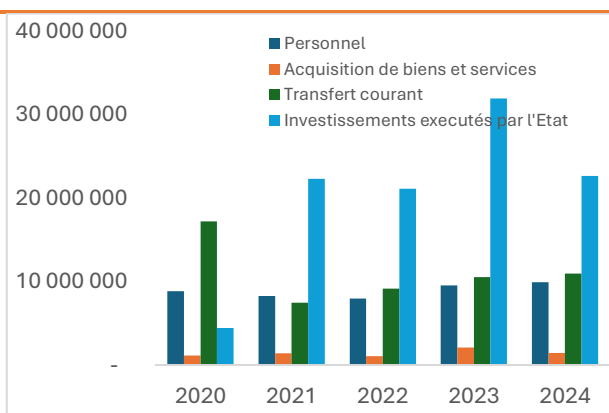
**Tableau 3 : Situation du budget du MAHSN**

Budget	Dotation 2024 (milliards FCFA)	Part (%)	Variation/ 2020	Variation / 2023	TCM %
<b>MAHSN</b>	44,9 (soit 1,1% du budget National)	-	33,1%	-22,2%	11,3
<b>National</b>	3 968,98	-	-	-	-
<b>Investissement</b>	22,67	50,4	409,4%	-29,0%	104,5
<b>Biens et services</b>	1,46	3,2	28,7%	-30,6%	16,3
<b>Personnel</b>	9,91	22,0	12,0%	3,8%	3,4
<b>Transferts courants</b>	10,96	24,4	-38,9%	4,2%	-3,8
<b>Exécution</b>	45,00	100,0	36,6%	-2,4%	8,8

**Graphique 10 :** Evolution des dotations budgétaires du MAHSN (en millier de FCFA)



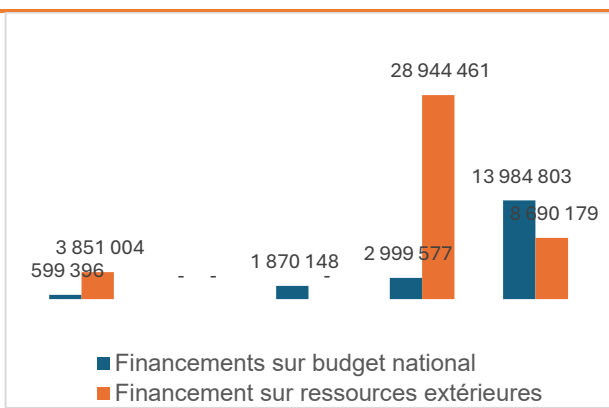
**Graphique 11 :** Evolution des dotations budgétaires par nature de dépenses (en millier de FCFA)



**Tableau 4 :** Evolution du taux d'exécution budgétaire par nature de dépenses (%)

ANNEE	2020	2021	2022	2023	2024
Personnel	95,9	100,4	100,0	78,6	70,9
Acquisition de biens et services	92,2	95,5	88,7	83,6	97,9
Transfert courant	99,8	99,9	99,4	99,7	99,0
Investissements exécutés par l'Etat	90,7	87,6	80,7	72,8	100,0

**Graphique 12 :** Evolution des dotations d'investissements par source de financement (en millier de FCFA)



## 2.2.2- Niveau déconcentré

### Points saillants (suite) :

- Chaque direction régionale a moins de 0,1% du budget du ministère;
- Baisse de plus de 70% du budget du programme « Femme et genre » de 2020 à 2024 ;
- Taux d'exécution de moins de 40% du programme « Femme et genre » en 2024.

### Commentaire général :

En 2024, la part du budget allouée aux Programmes « Solidarité nationale, gestion des catastrophes et crises humanitaires », « Pilotage et soutien des services du ministère », « Enfance et Famille » et « Femme et genre » a des proportions respectives de 77,4%, 9,4%, 8,3% et 4,7%. Par rapport à 2023, sauf le Programme « Pilotage et soutien des services du ministère », la dotation budgétaire des autres programmes baisse d'au moins 18%. Se référant à 2020, la dotation du programme « femme et genre » baisse de plus de 70% tandis que le volet « Solidarité nationale, gestion des catastrophes et crises humanitaires » double sa valeur. La variation annuelle moyenne des dotations budgétaires reste tout de même positive pour les trois programmes. Toutefois elle baisse en moyenne chaque année de 17,3% pour le programme « Femme et genre ».

Quant à l'exécution budgétaire dans ces programmes, les programmes « Solidarité Nationale, gestion des catastrophes et crises humanitaires » et « Pilotage et soutien des services du ministère » détiennent un fort taux en 2024 avec respectivement 100 % et 96% et le faible taux au niveau du programme « Femme et genre avec une valeur de 38,5%.

Concernant la dotation au niveau déconcentré, aucune direction régionale n'atteint 0,1% du budget global du ministère en 2024. Par rapport à la situation de 2023, tous les budgets régionaux augmentent d'au moins 14,7% en 2024 sauf au Plateau Central où le budget baisse de 16,4%. Comparativement aux cinq dernières années, les dotations budgétaires de toutes les structures déconcentrées du ministère augmentent en moyenne au moins 7% chaque année.

Le taux d'exécution globale du budget s'établit à 93,3% au niveau de MAHSN en 2024 contre 79,5% en 2023 soit un écart de 13,8 points de pourcentage. Considérant le niveau déconcentré, il est de 93,4% en 2024 contre 92,4% en 2023.

#### Note méthodologique

**Taux d'exécution** : C'est le montant de l'exécution des dépenses budgétaires sur le montant des dotations budgétaires au cours d'une période donnée.

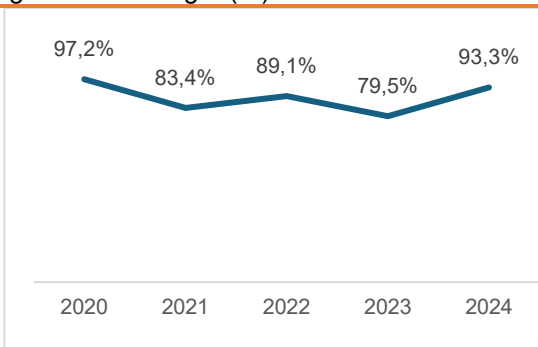
TCM ou TCAM: Taux de croissance moyen ou Taux de croissance annuelle moyenne :  $\left[ \left( \frac{\text{Valeur finale}}{\text{Valeur initiale}} \right)^{\frac{1}{\text{Nombre d'années}}} - 1 \right] \times 100$

**Source de données** : Direction de la Gestion des Finances/Circuit informatisé de la dépense.

**Tableau 5 : Situation du budget du MAHSN par programme budgétaire**

Libellé	Val en 2024	Part budg global	Taux de var2023	Taux de var 2020	TCM
Programme « Femme et Genre »	2135890	4,7%	-23,9%	-71,1%	-17,3
Programme « Enfance et Famille »	3746890	8,3%	-32,0%	-18,7%	25,5
Programme « Solidarité nationale, gestion des catastrophes et crises humanitaires »	34906882	77,6%	-18,7%	104,3%	22,8
Programme « Pilotage et soutien des services du ministère »	4209023	9,4%	48,6%	65,8%	15,1
Total	44998685				

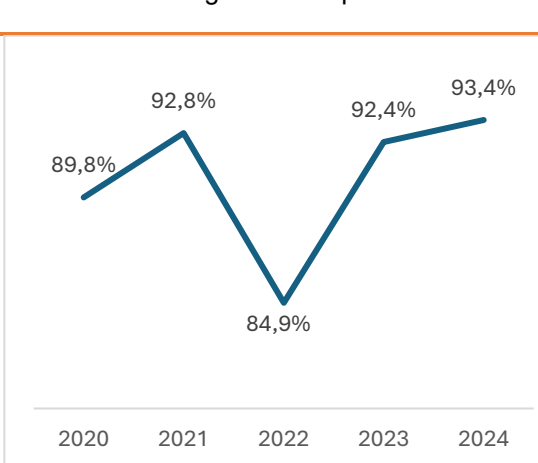
**Graphique 12 : évolution du taux d'exécution globale du budget (%)**



**Tableau 6 : Evolution du taux d'exécution budgétaires du ministère par programme (%)**

	2020	2021	2022	2023	2024
Programme Femme et Genre	76,8	87,3	65,7	36,3	38,5
Programme Enfance et Famille	31,2	99,1	79,4	36,5	58,6
Programme Solidarité Nationale, gestion des catastrophes et crises humanitaires	113,4	78,4	90,7	83	100
Programme Pilotage et soutien des services du ministère	167,1	85,2	98,0	152,2	96,1
Global	97,2	83,4	89,1	79,5	93,3

**Graphique 13 : Taux d'exécution budgétaire des directions régionales et provinciales**



**Tableau 7 : Variation de la dotation budgétaire au niveau régional (en milliers de FCFA)**

Régions	Dot 2024	Part%	var23%	var20 %	TCM
Boucle du Mouhoun	34 385	0,08	55,9	58,9	69,2
Cascades	14 812	0,03	53,1	48,2	13,5
Centre	14 558	0,03	32,9	14,3	18,9
Centre-Est	23 147	0,05	58,7	50,6	15,2
Centre-Nord	20 744	0,05	25,5	109,6	22,5
Centre-Ouest	28 221	0,06	58,0	57,3	14,4
Centre-Sud	16 883	0,04	20,9	30,6	7,3
Est	21 688	0,05	22,5	53,6	22,4
Hauts-Bassins	28 408	0,06	40,0	35,8	12,5
Nord	23 877	0,05	14,7	42,4	23,6
Plateau Central	15 084	0,03	-16,4	2,9	12,2
Sahel	20 020	0,04	39,1	62,6	34,2
Sud-Ouest	22 454	0,05	0,4	60,4	17,8

### III. Structures d'accueil et de prestations sociales

#### 1.1. Situation des structures d'accueil, d'encadrement et de protection des enfants

##### Points saillants

- Seule la région du Centre enregistre deux structures d'accueil d'enfants en détresse pour 100 000 enfants ;
- Ratio de quatre enfants par famille d'accueil.

##### Commentaire général

En 2024, les effectifs des familles d'accueil des crèches et des centres d'accueil des enfants en détresse sont en hausse par rapport à 2023. Ils sont respectivement de 401, 271 et 35 soit des taux de variation de 14,6%, 3% et 9,4% par rapport à 2023. Au cours des cinq dernières années, ces structures enregistrent respectivement une augmentation annuelle moyenne de 12%, 30% et 8%.

Concernant la répartition des structures d'accueil des enfants en détresse pour 100 000 enfants par région en 2024, la région du Centre s'illustre avec deux centres pour 100 000 enfants contre une moyenne nationale d'une structure. La faible couverture s'observe au niveau des régions du Centre-Est et de la Boucle du Mouhoun qui enregistrent respectivement 0,1 et 0,2 structures pour 100 000 enfants, soit 2 structures pour 1 000 000 d'enfants.

Le ratio nombre d'enfants par famille d'accueil est de 4 enfants par famille en 2024. Ce ratio est le double de la norme requise qui est de 2 enfants par famille d'accueil. Considérant les cinq dernières années, seule l'année 2019 a un ratio inférieur à la norme.

L'effectif des enfants dans les structures d'accueil et d'encadrement passe de 9 658 en 2023 à 5 028 en 2024, soit une baisse de 48%. Cependant, sur les cinq dernières années, la progression annuelle moyenne des effectifs est de 7%.

##### **Note méthodologique**

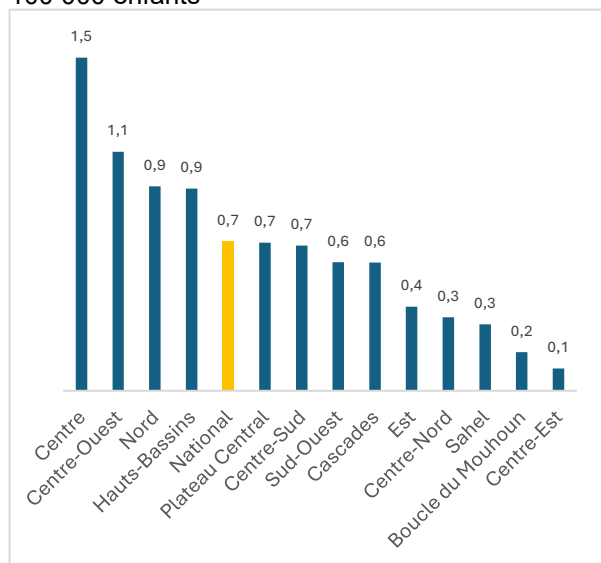
**Ratio nombre d'enfant par famille d'accueil** : C'est le nombre d'enfants dans les familles d'accueil d'une année N rapporté au nombre de famille d'accueil de la même année,

**Sources statistiques** : Directions régionales du MAHSN et Direction générale de la famille et de l'enfant

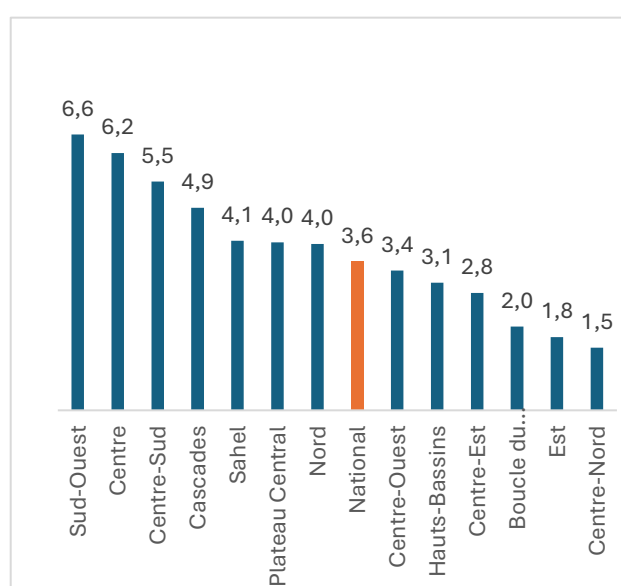
**Tableau 8 : Structure d'accueil, d'encadrement et de prise en charge des enfants**

Groupe de structures	Effectif 2024	Variation/2023 (%)	Variation/2020(%)	TCM
Familles d'accueil	401	14,6	53,6%	12
Centres d'accueil des enfants en détresse <sup>3</sup>	35	9,4	30, %	8
Crèches	271	3,0	152,3	30
Effectif des enfants dans les structures	5 028	-48	1,9%	7

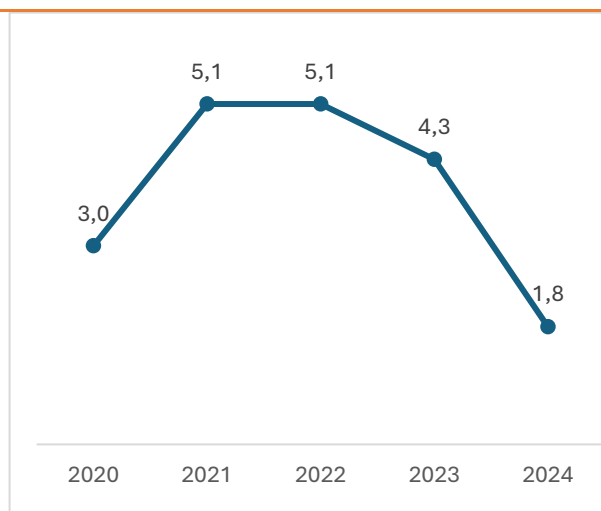
**Graphique 14 : répartition des structures d'accueil des enfants en détresse par région en 2024 pour 100 000 enfants**



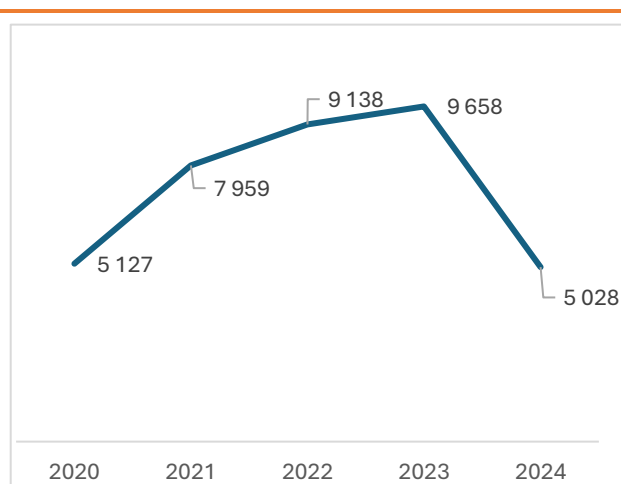
**Graphique 15 : répartition des familles d'accueil par région en 2024 pour 100 000 enfants**



**Graphique 16 : Evolution du nombre d'enfants par familles d'accueil de 2020 à 2024**



**Graphique 17 : évolution en % de l'effectif des enfants dans les structures d'accueil et d'encadrement de 2020 à 2024**



<sup>3</sup> Les centres d'accueil des enfants en détresse regroupent les pouponnières, les centres d'accueil mixtes et les foyers des enfants en détresse

## 1.2. Situation des structures de promotion et de prise en charge

### Points saillants

- 63 sur 545 structures de promotion et de prise en charge non fonctionnelles en 2024 ;
- 2 régions disposent de centre de prise en charge de VBG ;
- Baisse du nombre des services sociaux communaux.

### Commentaire général

Le nombre de structures de promotion et de prise en charge des usagers de l'action sociale a une tendance globale à la baisse, sur la période de 2020 à 2024. Le nombre passe de 563 en 2020 à 517 en 2022. De 2022 à 2023, le nombre augmente de 517 à 608. De 2023 à 2024, le nombre baisse, passant de 608 à 545.

Au niveau régional, la région du Centre-Sud vient en tête avec un ratio de 3,7 structures de promotion et de prise en charge pour 100 000 habitants contre celle du Sahel 0,8. La moyenne nationale est de 2,3 structures pour 100 000 habitants. Les régions de la Boucle du Mouhoun, des Cascades, du Centre, du Centre Sud, des Hauts-Bassins, du Plateau Central et du Sud-Ouest présentent un ratio supérieur ou égal à la moyenne nationale.

Concernant le ratio des services sociaux spécialisés pour 1 000 000 habitants la moyenne nationale est de 3,0. 6 régions ont un ratio supérieur à la moyenne. La région du Centre domine avec 6,1 suivie de la Boucle du Mouhoun avec 4,2. Les régions du Centre-Nord et du Nord ont les faibles ratios avec respectivement 1,4 et 1,5.

Quant aux services sociaux communaux, le nombre passe de 251 en 2020 à 246 en 2024, soit une baisse de 1,9 %. Entre 2021 et 2022, le nombre baisse de 20 structures. Cependant, de 2022 à 2023 le nombre de structures enregistrées passe de 235 à 303. De 2023 à 2024, le nombre passe de 303 à 246.

S'agissant des services sociaux spécialisés des juridictions et des maisons d'arrêt et de correction, le nombre passe de 32 à 33 entre 2020 à 2024.

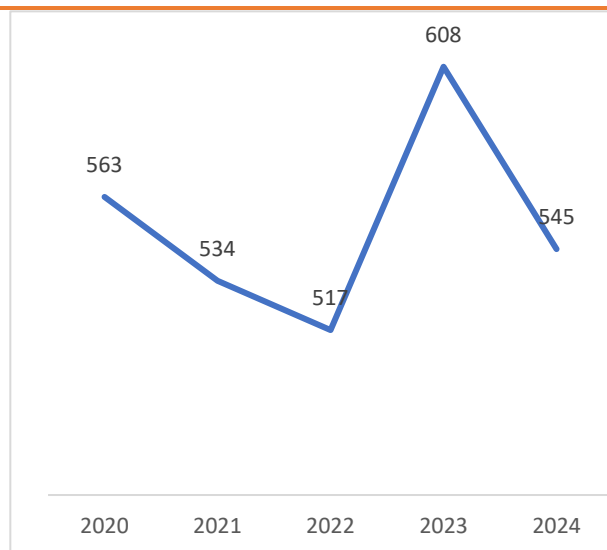
Pour les centres de prise en charge intégrée des victimes de Violences Basées sur le Genre (VBG), en 2024 seules les régions du Centre et du Centre-Est disposent chacune d'un centre.

#### **Note méthodologique**

**Taux de couverture des crèches des structures de promotion et de prise en charge** : C'est le nombre de crèches rapporté à la population âgée de 0 à 3 ans dans une région au cours d'une période donnée X 100 000

**Sources statistiques** : Directions régionales du MAHSN, Direction générale de la famille et de l'enfant

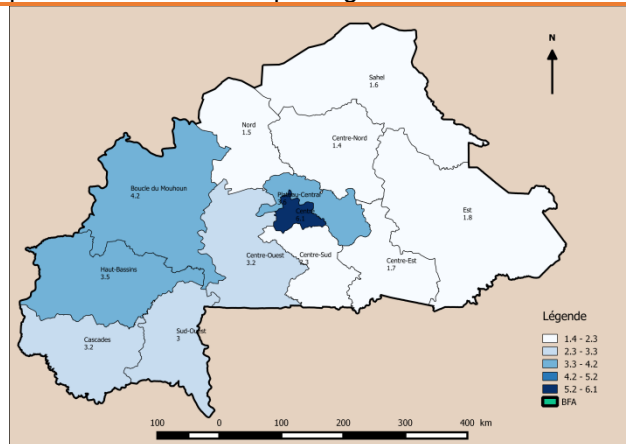
**Graphique 18 :** Evolution du nombre des structures de promotion et de prise en charge



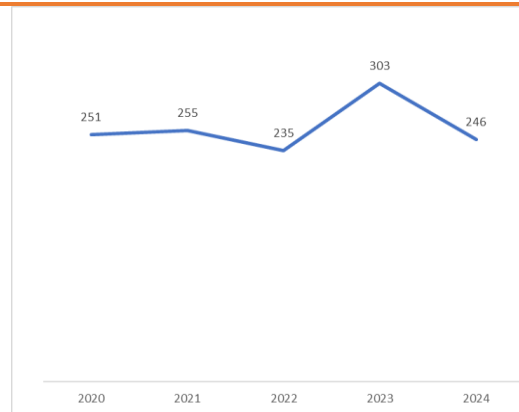
**Tableau 9 :** Répartition des structures de promotion et de prise en charge en 2024 par région

Régions	2024	/1000 hbts	/2023	/2020
Boucle du Mouhoun	56	2,6	0,0	0,4
Cascades	22	2,3	0,0	0,0
Centre	93	2,6	0,0	0,1
Centre-Est	40	2,2	0,0	0,0
Centre-Nord	36	1,7	-0,1	-0,3
Centre-Ouest	39	2,1	-0,1	0,1
Centre-Sud	32	3,7	0,0	0,0
Est	33	1,5	-0,2	-0,1
Hauts-Bassins	83	3,2	-0,1	-0,1
Nord	40	2,1	-0,2	0,0
Plateau Central	27	2,5	0,0	0,0
Sahel	10	0,8	-0,6	-0,4
Sud-Ouest	34	3,4	-0,2	-0,2
Ensemble	545	2,3	-0,1	0,0

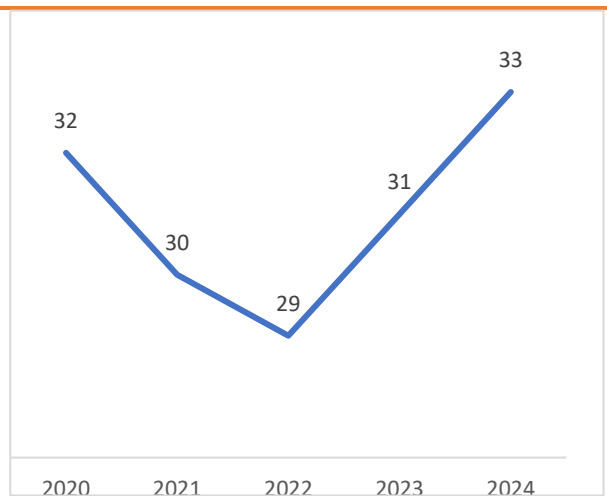
**Carte 1 :** Répartition des services sociaux spécialisés pour 1 000 000 d'hbts par région en 2024



**Graphique 19 :** Evolution du nombre des services sociaux communaux



**Graphique 20 :** Evolution du nombre des services sociaux de justice et de maisons d'arrêt et de correction



**Tableau 10 :** nombre de centres de prise en charge VGB par région en 2024

Régions	2024
Boucle du Mouhoun	0
Cascades	0
Centre	1
Centre-Est	1
Centre-Nord	0
Centre-Ouest	0
Centre-Sud	0
Est	0
Hauts-Bassins	0
Nord	0
Plateau Central	0
Sahel	0
Sud-Ouest	0
<b>Total</b>	<b>2</b>

### 4.1. Caractéristiques sociodémographiques des usagers

#### Points saillants

- baisse de 12,7% du nombre d'usagers ;
- un usager sur deux est élève/étudiant ;
- 41 usagers enfants sont en union.

#### Commentaire général

En 2024, les services de l'enfance enregistrent un effectif total de 34 462 usagers dont 54% de filles contre 52,8% de filles en 2023 avec un effectif de 39 478 usagers soit une baisse de 12,7%. En référence à l'année de base 2020, l'effectif passe de 24 920 à 34 462 usagers avec une augmentation annuelle moyenne de 13,5%.

À l'échelle nationale, la moyenne du nombre d'usagers des services de l'enfance s'établit à 279 pour 100 000 enfants de 0 à 17 ans en 2024, contre 328 pour 100 000 en 2023. Les régions de l'Est, du Nord, du Plateau Central, du Centre-Est, du Sahel, du Centre-Nord et du Centre-Ouest affichent chacune un taux inférieur à la moyenne nationale. La région du Centre enregistre le taux le plus élevé avec 512 usagers pour 100 000 enfants.

Les enfants âgés de 6 à 11 ans constituent la tranche d'âge la plus représentée parmi les usagers des services enfance, avec 29 % du total, suivis des 12 à 15 ans soit 27 %. Au cours des cinq dernières années, l'effectif des élèves dans ces tranches d'âge évolue positivement avec une moyenne respective de 13,7% et de 17,5%.

Du point de vue du niveau d'instruction, près de 44 % des bénéficiaires sont sans niveau scolaire, tandis que 35,7 % ont atteint le niveau primaire. Au cours des cinq dernières années, elles accroissent d'une valeur moyenne respective de 18% et de 14,7%.

Concernant l'occupation, un peu plus de la moitié des enfants reçus soit 51,3%, sont des élèves ou étudiants en 2024 contre 50,6% en 2023. La catégorie « autres inactifs » représente 38,2 %. Durant les cinq dernières années, le nombre d'élèves/étudiants diminue d'une valeur moyenne de 1,6%.

Pour le statut matrimonial, 99,9% des usagers sont célibataires dont 53,4% de filles. Toutefois, on enregistre 7 cas d'union libre, 17 cas de mariage religieux, 13 cas de mariage coutumier, et 4 cas de mariage légal. Au cours de 2020 à 2024, l'effectif progresse en moyenne 13,5% chaque année.

#### **Note méthodologique**

**Taux de variation en %** : Soit une année « n », le taux de variation annuel est le quotient dont le numérateur est la différence entre l'effectif de l'année actuelle n et celui de l'année précédente (n-1) ;  $[n-(n-1)]$  et le dénominateur, l'effectif de l'année précédente (n-1).  $[ [n-(n-1)] / n-1 ] * 100$

**Taux d'accroissement moyen annuel (TAMA)** : la moyenne des taux de variation annuels

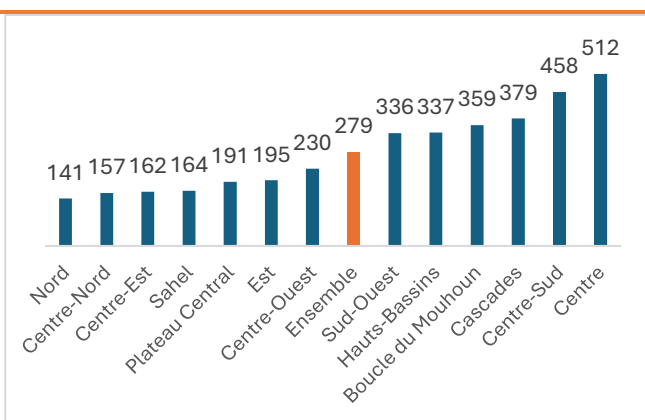
**Ratio/100000** : l'effectif des observations à l'année N dans une localité donnée sur la population concernée

**Sources statistiques** : annuaire statistique 2024 du MAHSN

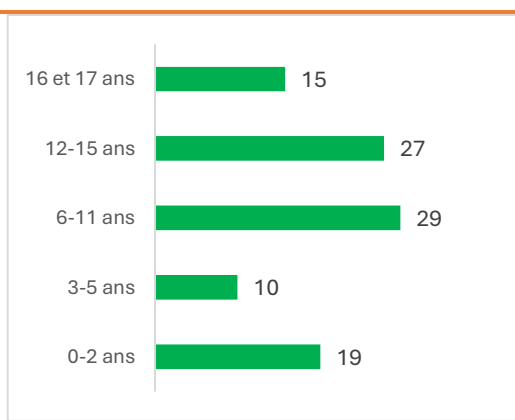
**Tableau 10 : Caractéristiques des usagers du service de l'enfance en 2024**

Tableau 3 : Caractéristiques des usagers du service de l'enfance en 2024						Tableau 4 : Répartition de l'effectif des usagers des services de l'enfance selon leur statut matrimonial			
	Ef2024	Part en %	Taux Var/23	Taux Var/20	TCM	Statuts matrimoniaux	2024	Part /total Enfance %	Part fille/total fille %
Service enfance	34 462		-12,7	38,3	13,5	Célibataire	34 421	99,88	99,81
Filles	18 728	54%	-10,2	52%	16,4	Union Libre	7	0,02	0,03
Célibataire	34 421	99,9%	-12,7%	38,4%	13,5%	Mariage coutumier	13	0,04	0,06
Elève ou étudiant	12 241	51,3%	32%	44%	-1,6%	Mariage religieux	17	0,05	0,08
P/Primaire	12 302	35,7	-16%	59%	18%	Mariage légal	4	0,01	0,02
Autres niveaux	6 207	20,4	-71%	27%	14,7%	Divorcé(e)	0	0,00	0,00
Aucun niveau	15 146	43,9	-12%	29%	11%	Veuf ou Veuve	0	0,00	0,00
3-5 ans	3 338	9,7%	-10,0%	29%	9,2%	Rupture d'union	0	0,00	0,00
6-11 ans	9 920	28,8%	-16,1%	58%	17,5%	Ensemble	34 462	100,00	100,0
12-15 ans	9 259	26,9%	-11,3%	36%	13,7%				
16 et 17 ans	5 263	15,3%	-8,8%	25%	14,0%				

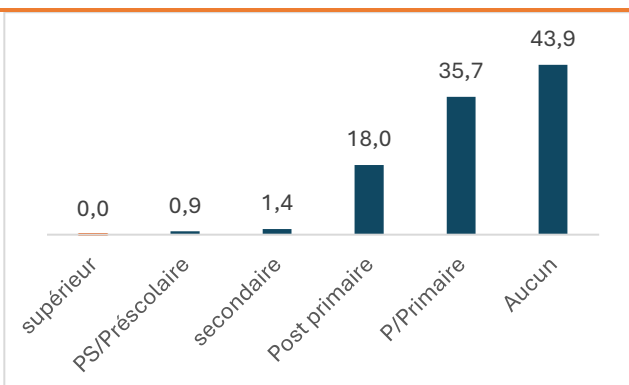
**Graphique 21 : Répartition de l'effectif des usagers du service de l'enfance par région pour 100 000 enfants en 2024**



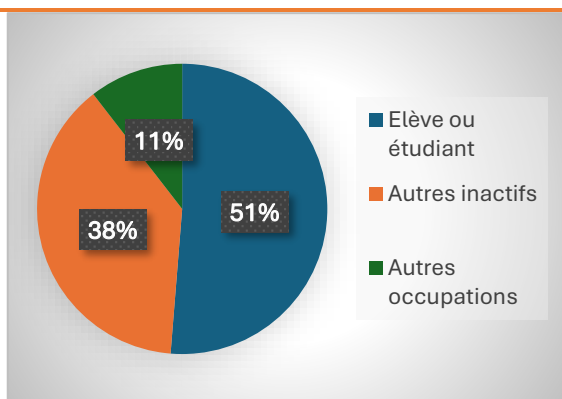
**Graphique 22 : Répartition des usagers du service de l'enfance selon les tranches d'âge en % en 2024**



**Graphique 23 : Répartition de l'effectif des usagers du service de l'enfance selon leur niveau d'instruction**



**Graphique 24 : Répartition des usagers du service enfance selon leur occupation en %**



## 4.2. Types de cas enregistrés dans les services de l'enfance

### Points saillants

- Prédominance des cas d'enfants victimes de violences (mauvais traitement);
- Hausse de 50% des cas de maltraitance de 2020 à 2024.

### Commentaire général

Les trois principaux types de cas enregistrés en 2024 restent les mêmes qu'en 2023 à savoir les enfants victimes de violences (41,8%) suivis des enfants/jeunes scolarisés (19,4%) et des orphelins (13,6%). Ils représentent 75% des usagers du service. Durant les cinq dernières années, leur nombre évolue d'une valeur moyenne respectivement de 36,7%, 31,5% et de 9,9%. Sur la même période, d'autres types de cas connaissent des évolutions positives. Les enfants/jeunes parrainés, déscolarisés, de parents malades connaissent des évolutions moyennes annuelles positives avec des valeurs respectives de 21,2%, 14,5% et 16,2%.

L'analyse spécifique des cas de victimes de violences indique une baisse de 5,1% par rapport à 2023 et une hausse de 50% par rapport à l'effectif de 2020. La prévalence de cas de maltraitance est de 117 cas pour 100 000 enfants en 2024. La région du Centre enregistre toujours le ratio le plus élevé d'une valeur de 340 cas pour 100 000 enfants tandis que le Sahel détient le ratio le plus faible (8 pour 100 000 enfants).

Le nombre des enfants orphelins enregistrés au niveau des services de l'enfance n'a pas significativement évolué entre 2023 et 2024.

Le nombre d'enfants victimes de traite augmente de 48,7% entre 2023 et 2024 passant de 534 en 2023 à 794 en 2024. Le ratio national en 2024 est de 6,4 cas pour 100 000 enfants. Les régions du Sud-Ouest (34,3%), des Hauts-Bassins (30,3%) et des Cascades (8,8%) sont largement au-dessus de la valeur nationale.

En moyenne 36 enfants sont placés en institution chaque année par les services de l'enfance au cours des cinq dernières années. Toutefois, ce nombre est en baisse en 2024 avec 24 enfants placés en institution contre 58 en 2023.

Aussi, le nombre d'enfants incestueux enregistrés dans les services de l'enfance passe de 107 en 2022 à 16 en 2024, soit une baisse de 91 enfants.

#### **Note méthodologique :**

**Taux d'accroissement moyen annuel :** la moyenne des taux de variation annuels

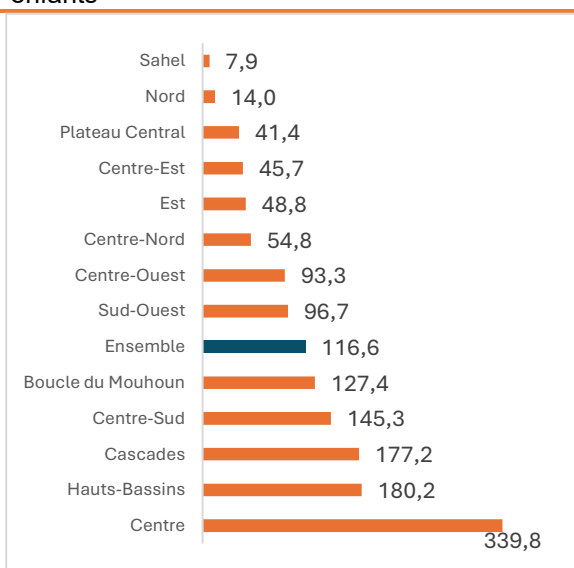
**Ratio :** nombre d'enfants victimes de traite rapportée à une population de 100 000 enfants

**Sources statistiques :** Annuaire statistique 2024 du MAHSN

**Tableau 5 : Principaux cas des services de l'enfance (%)**

Types de cas	Ef_2024	Part en % 2024	%filles/Ens	Progressions annuelles				TAMA
				2020	2021	2022	2023	
Enfants victimes de violences	14 392	41,8	22,2	49,8	29,0	73,0	-5,1	36,7
Enfants/jeunes scolarisés	6 689	19,4	11,5	71,9	14,6	60,2	-20,6	31,5
Enfants orphelins	4 675	13,6	7,6	15,9	-15,4	39,3	0,0	9,9
Eff OEV_PEC	3 190			-47,2	-47,0	7,6	-34,7	-30,3
		2020	2021	2022	2023	2024		
Evolution de l'effectif des enfants incestueux		14	17	107	14	16		

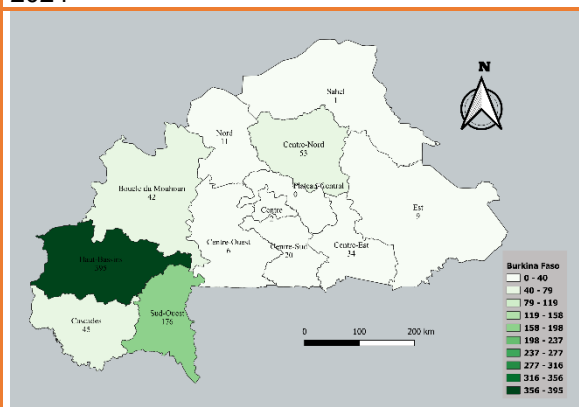
**Graphique 25 :** Répartition des victimes de violence en 2024 par région et pour 100 000 enfants



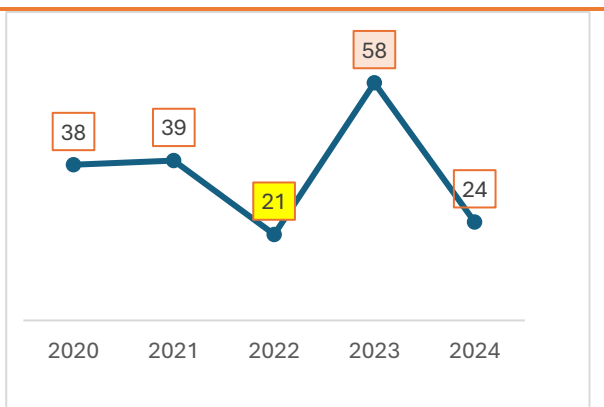
**Tableau 6 :** Progression moyenne annuelle de quelques types de cas en 2024

Autres types de cas	Valeur en 2024	Var/2020	Var/2023	TCM
Enfants/jeunes déscolarisés	556	51,9	-7,0	14,5
Enfants adultérins	11	83,3	0,0	65,5
Enfants de parents malades	59	11,3	-28,9	16,2
Enfants abandonnés	113	21,5	-26,1	8,1
Enfants parrainés	54	20,0	-50,9	21,2
Enfants victimes de traite	794	-47,8	48,7	-8,6
Enfants incestueux	16	14,3	14,3	119,6

**Graphique 26 :** Répartition des enfants victimes de traite par région et pour 100 000 enfants en 2024



**Graphique 27:** Evolution de l'effectif des enfants placés en institution



### 4.3. Besoins des usagers des services de l'enfance

#### Points saillants

- Forte hausse du taux de résolution des besoins en intervention directe ;
- Augmentation de l'expression des besoins en attribution d'aide

## Commentaire général

Dans les services de l'enfance, la rubrique « attribution d'une aide » tout comme en 2023, dépasse la moitié (70%) des besoins exprimés en 2024 soit une hausse de 3.8 points de pourcentage. Elle est suivie par celle « conseils et accompagnement » qui représente 19% des besoins exprimés. Ces deux types de besoins représentent 89% de l'ensemble avec un taux de résolution de 42,5% en 2024 et ont une variation positive par rapport à 2021. A l'inverse, les rubriques « intervention directe » et « autres prise en charge » affichent une variation négative.

Toutefois, l'évolution de la résolution globale, sur la période 2021 à 2024, montre une proportion de plus de 50% pour la rubrique « conseil et accompagnement », sauf en 2024 (25%).

Les besoins d'assistance alimentaire et financière représentent 85,4% des expressions en attribution d'aide. Les besoins d'assistance sanitaire affichent le plus fort taux de résolution avec 26,3% et ceux d'assistance financière le plus bas taux avec 9,7%.

Au niveau de l'intervention directe, le besoin le plus exprimé concerne le retour en famille en hausse de 4,8 points qui passe de 64,5% en 2023 à 69,3% en 2024, suivi des placements qui passent de 30,9% en 2023 à 25,7% en 2024 soit une régression de 5,2 points. En termes de résolution, 36,3% des enfants sont effectivement retournés en famille et 36,5% sont placés.

Considérant les besoins exprimés à la première visite, la rubrique « attribution d'une aide » prédomine (71,9%). Les demandes d'appui en conseil et accompagnement représentent 16,9 %. Ces besoins sont satisfaits à 13,2% pour la rubrique « attribution d'une aide » et 23,7% pour les demandes d'appui en conseil et accompagnement soit une baisse de 9,9 points en 2024. Le taux de résolution des expressions de besoins à la première visite évolue en dent de scie entre 2020 et 2024. En effet, sa valeur décroît entre 2020 (23,3%) et 2021 (14,6%) puis croît entre 2021 et 2023 (18,5%) avant de décroître à nouveau en 2024 (17,2%).

S'agissant de la prise en charge des OEV, 3190 bénéficient d'une assistance en 2024 soit une baisse de 35% par rapport à 2023. L'assistance aux OEV diminue en général entre 2020 et 2024 (6042 en 2020 et 3190 en 2024).

### **Note méthodologique :**

**Taux de résolution :** C'est le nombre total de besoins résolus sur le nombre total des besoins exprimés \*100

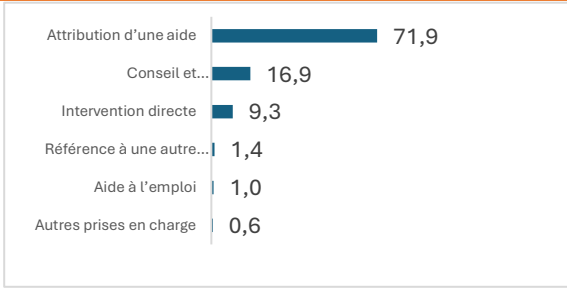
**Taux de variation en % :** Soit une année « n », le taux de variation annuel est le quotient dont le numérateur est la différence entre l'effectif de l'année actuelle n et celui de l'année précédente (n-1) ;  $[n-(n-1)]$  et le dénominateur, l'effectif de l'année précédente (n-1).  $[ [n-(n-1)] / n-1 ] *100$

**Sources statistiques :** Annuaire statistique 2024 du MAHSN

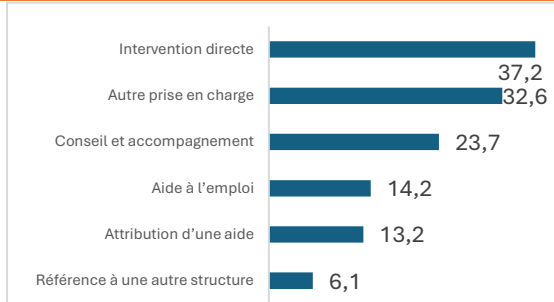
**Tableau 7 : Type de besoins des usagers des services de l'enfance**

Besoins à toutes les visites	2024	Part en %	Besoin résolu en 2024	Taux résolution	Besoin résolu en 2023	Variation/2023		Variation/2021	
						Nombre	%	Nombre	%
Référence à une autre structure	110	0,3	42	38,2	7	35	5	-76	-0,4
Aide à l'emploi	378	1,0	50	13,2	41	9	0,2	-10	0,0
Autre prise en charge	258	0,6	90	34,9	70	20	0,3	-992	-0,8
Conseil et accompagnement	7 462	18,8	2027	27,2	2158	-131	-0,1	1147	0,2
Intervention directe	3 810	9,6	1537	40,3	347	1190	3,4	-943	-0,2
Attribution d'une aide	27 770	69,8	4247	15,3	1532	2715	1,8	3283	0,1

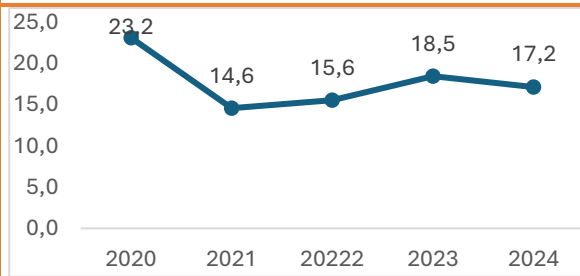
**Graphique 28 : Part des besoins exprimés par rubrique à la première visite**



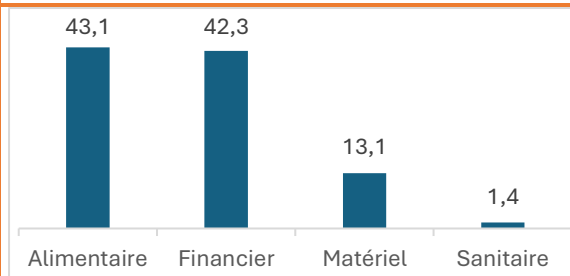
**Graphique 29 : Taux de résolution des besoins par rubrique à la première visite**



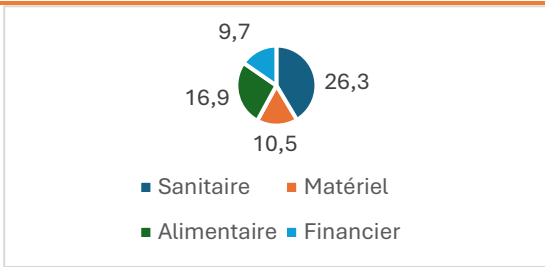
**Graphique 30 : Evolution du taux de résolution globale des besoins à la première visite**



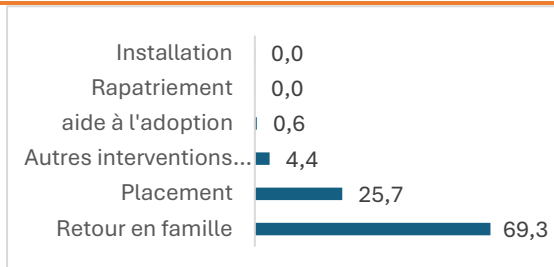
**Graphique 31 : Part des besoins exprimés en attribution d'une aide**



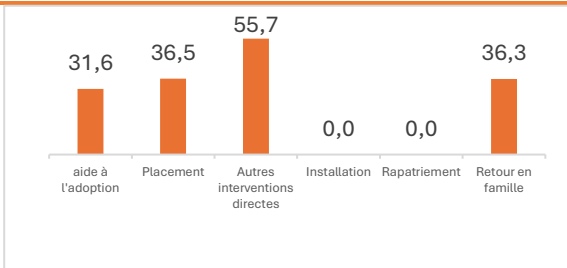
**Graphique 32 : Taux de résolution des besoins en attribution d'une aide**



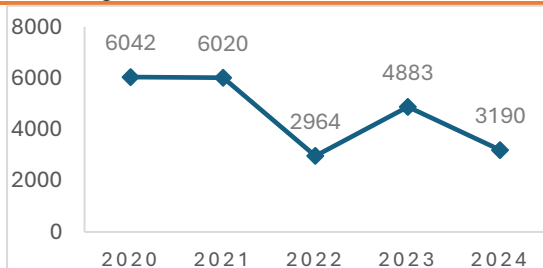
**Graphique 33 : Part des besoins exprimés en intervention directe**



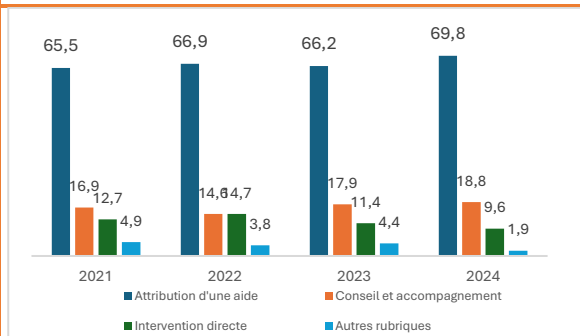
**Graphique 34 : Taux de résolution des besoins en intervention directe**



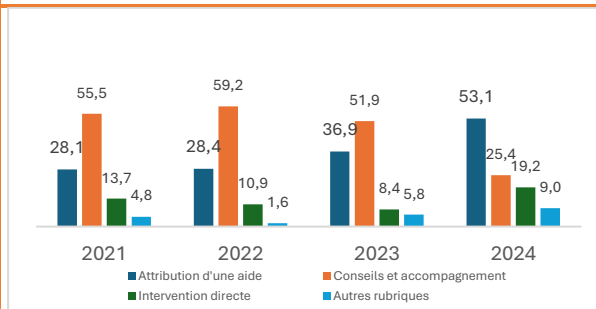
**Graphique 35 : Evolution de l'effectif des OEV pris en charge**



**Graphique 36 : Evolution de l'expression globale des besoins (%)**



**Graphique 37 : Evolution de la résolution globale des besoins (%)**



## 5.1. Caractéristiques sociodémographiques des usagers des services de la famille

### Points saillants :

- Baisse de 18,4% des usagers ;
- 82,6% des usagers sont des femmes ;
- 47,3% des usagers sont des célibataires.

### Commentaire général :

Le nombre d'usagers des services famille a diminué, passant de 11 778 en 2023 à 9 612 en 2024, soit une baisse de 18,4 %. Sur la période 2020-2024, l'effectif des usagers des services familles connaît un taux d'accroissement moyen de 11 %.

Les services familles sont plus fréquentés par les femmes. En 2024, elles représentent 82,6% des usagers de ce service. Leur représentativité reste croissante au cours des cinq dernières années passant de 80,6% en 2020 à 82,6% en 2024.

Concernant le statut matrimonial des usagers, les personnes célibataires et celles mariées sur le plan religieux constituent les catégories les plus représentées avec respectivement 47,3 % et 21,0 % des usagers. En revanche, les divorcés représentent une faible proportion des usagers, soit 0,6 %.

En termes de niveau d'instruction, les services famille sont plus fréquentés par les personnes sans niveau d'instruction qui constituent 41,8 % des usagers. Les personnes de niveau préscolaire suivent avec 26,9 %. Les usagers ayant un niveau secondaire et supérieur sont les moins nombreux, représentant respectivement 7,9 % et 3,0 % des usagers.

S'agissant de la répartition par tranche d'âge, les usagers âgés de 18 à 24 ans sont les plus nombreux, représentant 35,6 % des bénéficiaires des services famille en 2024.

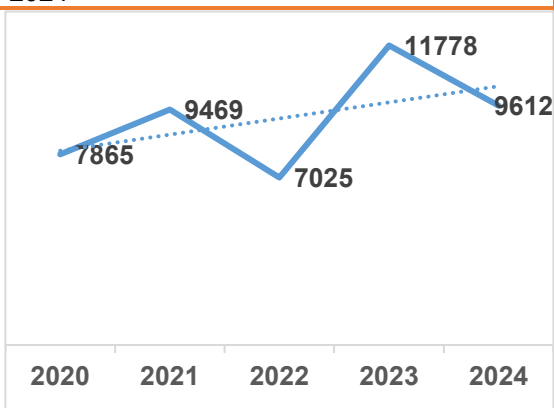
### Note méthodologique

**Taux de croissance moyen** : la moyenne des taux de variation annuels.

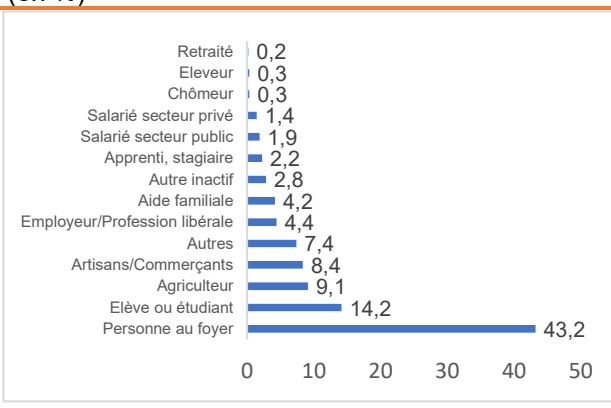
**Taux de variation annuels** : Soit une année « n », le taux de variation annuel est le quotient dont le numérateur est la différence entre l'effectif de l'année actuelle n et celui de l'année précédente (n-1) ; [n-(n-1)] et le dénominateur, l'effectif de l'année précédente [(n-1). [n-(n-1)] / n-1] \*100.

**Source statistique** : Annuaire statistique 2024 du MAHSN.

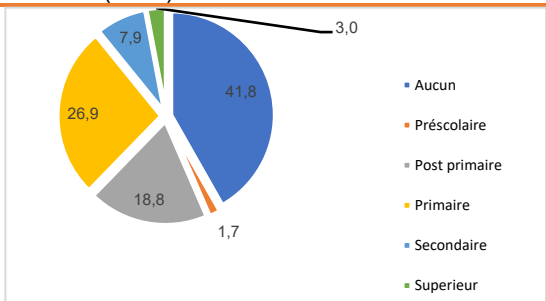
**Graphique 38 :** Evolution de l'effectif des usagers des services de la famille de 2020 à 2024



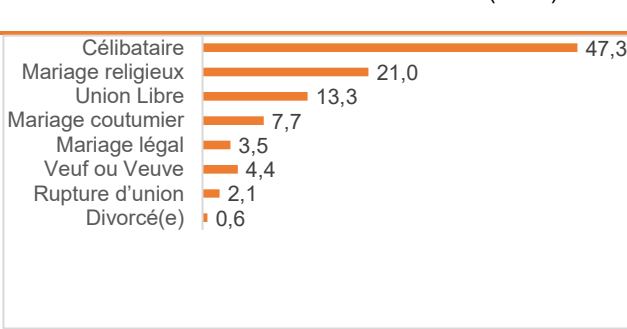
**Graphique 39 :** Répartition des usagers des services de la famille selon leur occupation en 2024 (en %)



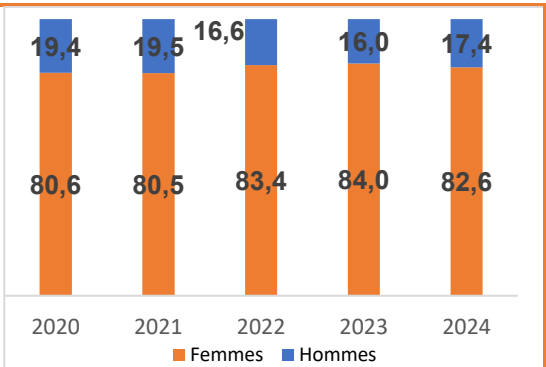
**Graphique 40 :** Répartition des usagers des services de la famille selon le niveau d'instruction en 2024 (en %)



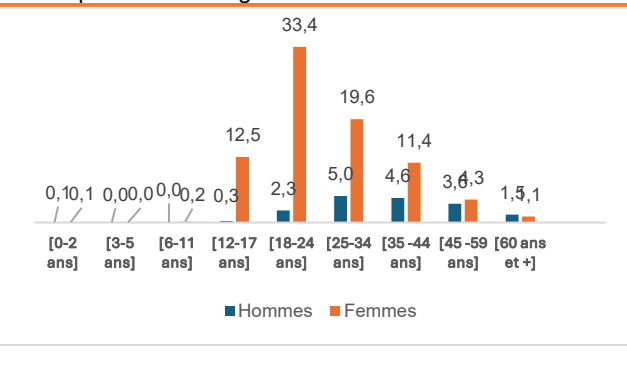
**Graphique 41 :** Répartition des usagers des services de la famille selon le statut matrimonial en 2024 (en %)



**Graphique 42 :** Evolution des usagers des services de la famille selon le sexe en 2024



**Graphique 43 :** Répartition des usagers des services de la famille par tranche d'âge et selon le sexe en 2024



**Tableau 8 :** caractéristique sociodémographiques des usagers des services de la famille

Service famille	Effectif en 2024	% Femmes	Variation en nombre 2023	Variation en % en 2023	Variation en nombre 2020	Variation en % 2020	TCM
	9 612	82,6	2 166	18,4	- 1 747	- 22,2	11,0
Aucun niveau d'instruction	4 016	78,1	- 467	- 10,4	284	6,8	- 71,1
Personne au foyer	4 155	98,2	- 463	- 10,0	1 506	56,9	16,8
18-24 ans	3 425	93,6	- 917	- 33,0	47	1,4	- 7,5
25-34 ans	2 369	79,7	- 413,0	- 14,8	210	10	- 26,9
Mariage religieux	2 014	77,7	- 104	- 4,9	717	55,3	- 14,8
Célibataire	4 550	90,5	- 1 659	- 26,7	587	14,8	12,5

## 5.2. Types de cas enregistrés dans les services de la famille

### Points saillants

- Augmentation de 21,5% des cas de mariages précoces ;
- Baisse de 35,6% des cas de grossesses non désirées ou contestées.

### Commentaire général

Les principaux cas enregistrés dans les services Familles concernent les grossesses non désirées et/ou contestées, les violences conjugales, les mariages précoces, les mariages forcés et les conflits familiaux.

En 2024, le nombre de cas de mariages précoces augmente de 340 en 2023 à 413 soit une hausse de 21,5%.

Le nombre de cas de grossesses non désirées et/ou contestées diminue de 3805 en 2023 à 2452 en 2024 traduisant une baisse de 35,6% des cas. La répartition régionale indique que la région du Centre se situe en tête avec 120 cas pour 100 000 habitants, suivie des régions du Nord et du Centre-Sud avec respectivement 48 et 47 cas pour 100 000 habitants. La région du sahel enregistre le plus faible taux avec 6 cas pour 100 000 habitants.

Parallèlement, le nombre de cas de violences conjugales diminue en 2024, s'établissant à 2 642 cas, soit une régression de 22,0 % par rapport à l'année 2023. Toutefois, sur les cinq dernières années, ce phénomène évolue en dents de scie, avec un taux d'accroissement moyen annuel de 13,1 %. Les femmes sont les plus touchées avec une proportion de 77,3% de victimes. Une répartition spatiale du phénomène montre que les régions du Sud-Ouest, des Hauts-Bassins et des Cascades sont les plus touchées avec respectivement 20, 14, et 12 cas pour 100 000 habitants. La région du Nord, par contre affiche 7 cas pour 100 000 habitants.

En outre, les cas de mariages forcés en 2024 s'élèvent à 586 contre 683 en 2023, soit une baisse de 14, 2%. La répartition spatiale du phénomène laisse apparaître d'énormes disparités entre les régions. En effet, les régions du Centre-Nord et des Hauts-Bassins sont les plus touchées représentant respectivement 19,6% et 15,2% des cas enregistrés. La région du Sud-Ouest est la moins touchée avec un taux de 2,0% des cas.

Pour ce qui est des conflits familiaux, le nombre passe de 1 490 cas en 2023 à 1 589 en 2024, soit une progression de 6,6 %.

#### **Note méthodologique**

**Taux de croissance moyen** : la moyenne des taux de variation annuels.

**Proportion des types de cas** : le rapport entre les usagers de chaque type de cas et l'effectif total des usagers du service de la famille.

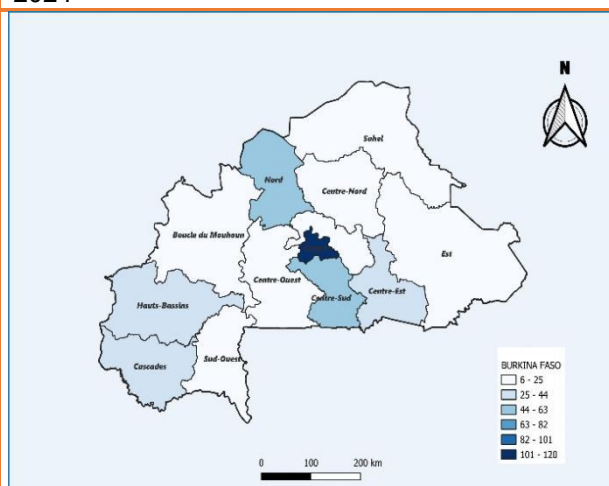
**TAMA** : mesure de la croissance moyenne sur une période considérée.  $TAMA = \left(\frac{V_f}{V_i}\right)^{1/n} - 1$

**Sources statistiques** : Annuaire statistique 2024 du MAHSN

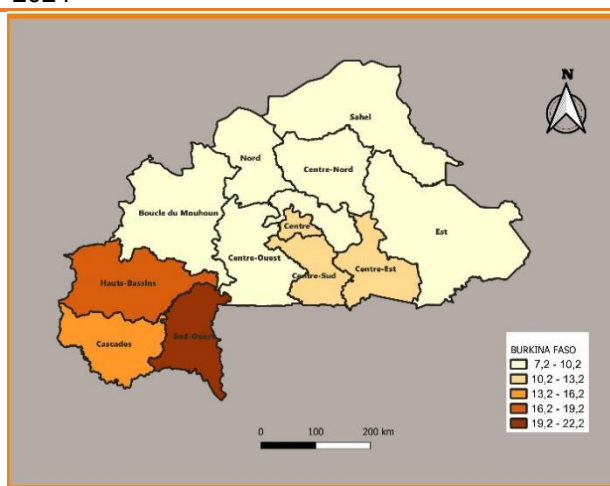
**Tableau 9 : Type d'usagers des services de la famille**

Types de cas	Effectif en 2024	Part en %	% Femmes	Variation en nombre 2023	Variation en % 2023	TCM
Mariages précoces	413	4,3%	98,3	73	21,5	- 0,7
Mariages forcés	586	6,1%	93,2	- 97	- 14,2	- 4,8
Conflit familial	1 589	16,5%	66,3	99	6,6	- 0,1
Violences conjugales	2 642	27,5%	77,3	- 746	- 22,0	13,1
Grossesses non désiré ou contestées	2 452	25,5%	92,5	- 1 353	- 35,6	10,8
Ensemble service Famille	9 612		82,6			

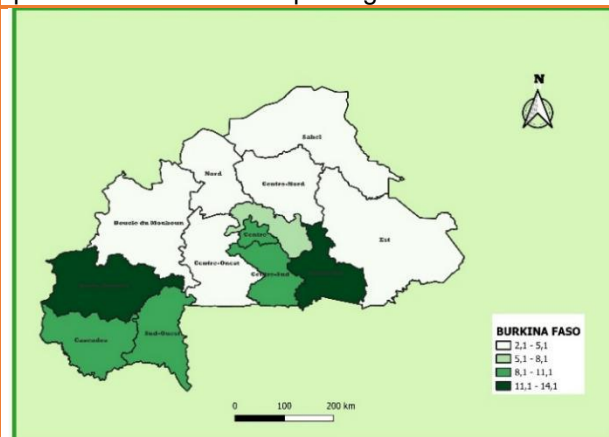
**Carte 2 : Répartition des victimes de grossesses non désirées pour 100 000 habitants par région en 2024**



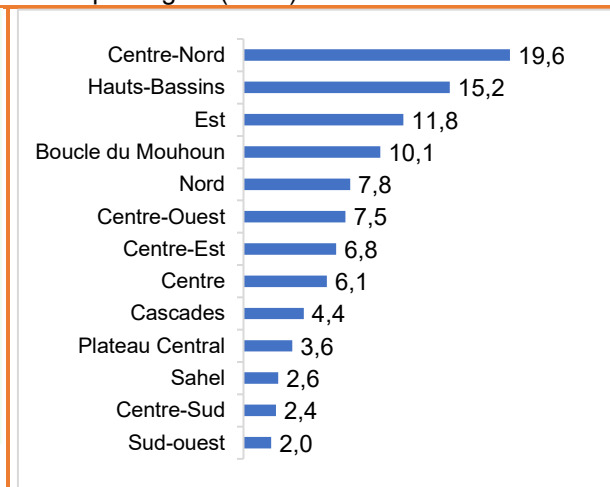
**Carte 3 : Répartition des victimes de violences conjugales pour 100 000 habitants par région en 2024**



**Carte 4 : Répartition des victimes de conflit familial pour 100 000 habitants par région en 2023**



**Graphique 44 : Répartition des cas de mariages forcés par région (en %) en 2024**



### 5.3. Besoins des usagers des services de la famille

#### Points saillants

- Baisse continue du taux de résolution des cas ;
- Forte expression des besoins en « conseils et accompagnement ».

#### Commentaire général

En 2024, les principaux besoins exprimés par les usagers relèvent des rubriques « conseils et accompagnement » et « attribution d'une aide ». Ils représentent 11 706 cas soit 88,3% des besoins exprimés. Le taux de résolution des besoins en « conseils et accompagnement » est de 28,0 % et celui de « attribution d'une aide » est de 17,7%.

Sur la période 2021-2024, les besoins en « conseils et accompagnement » sont plus exprimés, passant de 49,5% à 45,9%. Sur la même période la rubrique « intervention directe » affiche respectivement 35,6% et 42,3%.

De 2021 à 2024, le taux de résolution dans la rubrique « Conseils et accompagnement » a légèrement diminué, passant de 29,3 % à 28,0 %.

S'agissant des besoins spécifiques exprimés dans la rubrique « conseils et accompagnement », les besoins juridiques prédominent, représentant 24,1 %. Cependant, au titre des réponses apportées, les besoins psychosociaux sont les mieux satisfaits avec un taux de résolution de 72,4% alors que les besoins juridiques enregistrent le plus faible taux soit 19,9%.

Évoquant les besoins en « attribution d'une aide », les besoins alimentaires sont les plus exprimés représentant 19,4% mais affichent également le plus faible taux de résolution 13,4%. Les besoins sanitaires, bien que faiblement exprimés (1,8 %), ont un taux de résolution relativement élevé, soit 22,6 %.

Le taux de résolution globale des besoins exprimés à la première visite dans les services de la famille poursuit sa tendance à la baisse, passant de 21,4% en 2020 à 16,9% en 2024.

#### **Note méthodologique**

**Proportion des principaux besoins résolus** : c'est la part des principaux besoins résolus sur l'ensemble des besoins exprimés

**Taux de résolution d'un besoin en pourcentage** : C'est le nombre de personnes ayant exprimé le besoin et obtenu satisfaction sur le nombre total de besoins exprimé \*100

**Taux de résolution global en pourcentage** : C'est le nombre total de besoins résolus sur le nombre total des besoins exprimés \*100

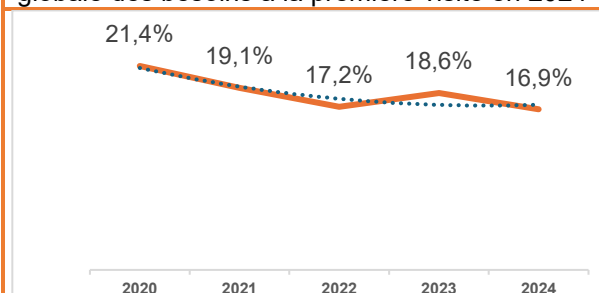
**Variation en nombre par rapport à 2022** : c'est l'effectif total absolu des usagers en 2023 moins celui de 2022 des services de la famille

**Variation en nombre par rapport à 2022 en pourcentage** : c'est l'effectif total absolu des usagers en 2023 moins celui de

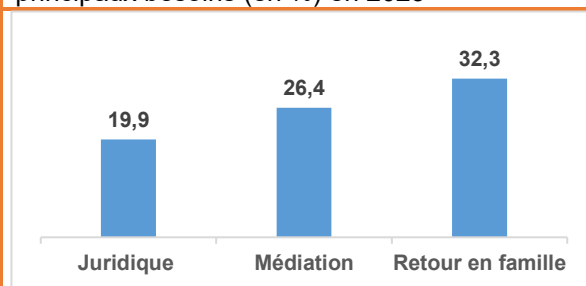
**Tableau 10 : Besoins par groupe des usagers des services de la famille**

Besoins	Effectif en 2024	Part en % en 2024	Taux résolu	Variation/2023			Variation/2021	
				Nombre	%	%	Nombre	%
Conseil et accompagnement	6 092	45,9	28	-807	-11,7	-11,7	-807,0	-11,7
Attribution d'une aide	5 614	42,3	17,7	-2269	-28,8	-28,8	-2269,0	-28,8
Intervention directe	993	7,5	29,1	-227	-18,6	-18,6	-227,0	-18,6
Autre prise en charge	172	1,3	13,4	-167	-49,3	-49,3	-167,0	-49,3
Référence à une autre structure	6	0	50	-17	-73,9	-73,9	-17,0	-73,9
Aide à l'emploi	384	2,9	24,2	202	111,0	111	202,0	111,0

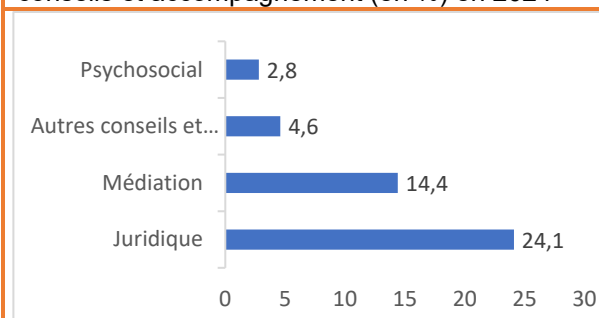
**Graphique 45 : Evolution du taux de résolution globale des besoins à la première visite en 2024**



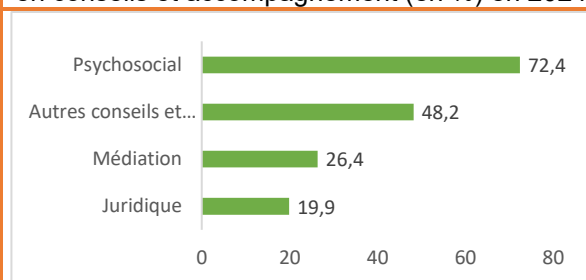
**Graphique 46 : Proportion de résolution des principaux besoins (en %) en 2023**



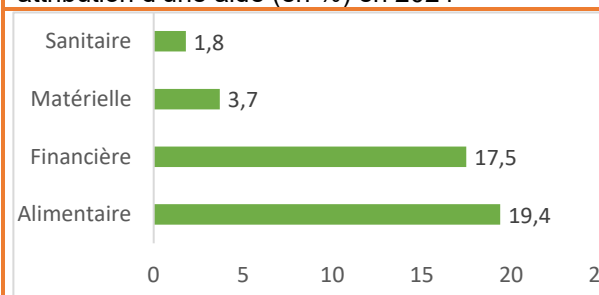
**Graphique 47 : Part des besoins exprimés en conseils et accompagnement (en %) en 2024**



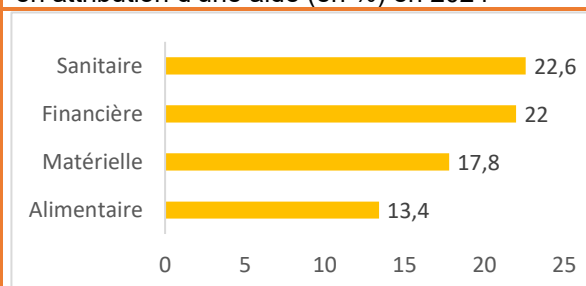
**Graphique 48 : Taux de résolution des besoins en conseils et accompagnement (en %) en 2024**



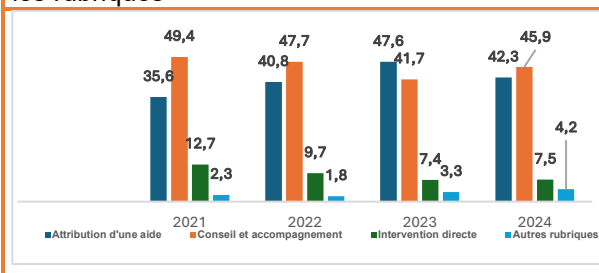
**Graphique 49 : Part des besoins exprimés en attribution d'une aide (en %) en 2024**



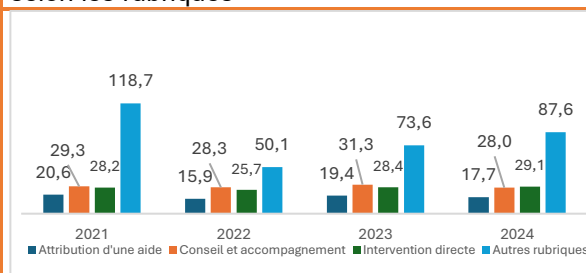
**Graphique 50 : Taux de résolution des besoins en attribution d'une aide (en %) en 2024**



**Graphique 51 : Part des besoins exprimés selon les rubriques**



**Graphique 52 : Taux de résolution des besoins selon les rubriques**



## VI- Prestations dans le domaine de la promotion de la solidarité et de la gestion des catastrophes

### 6.1- Caractéristiques sociodémographiques des usagers des services de la solidarité

#### Points saillants :

- Baisse de 17,9 % des usagers des services de la solidarité en 2024 ;
- 7 usagers sur 10 des services de la solidarité sont des femmes ;
- 4 usagers sur 5 des services de la solidarité n'ont aucun niveau d'instruction ;

#### Commentaire général

L'effectif des usagers des services de la solidarité évolue en dents de scie. Il augmente de 30 873 en 2020 à 36 529 en 2021 avant de baisser en 2022 à 29 186. Cet effectif augmente fortement entre 2022 et 2023, passant de 29 186 à 48 743. De 2023 à 2024, l'effectif baisse à nouveau de 8 734 cas, soit 17,9% de moins par rapport à l'effectif de 2023.

Le ratio moyen des usagers des services de la solidarité pour 100 000 habitants par région est de 171 usagers. Les régions des Cascades et du Centre sont au-dessus de cette moyenne nationale avec respectivement 294 et 277 usagers. La région du Nord enregistre le plus faible ratio avec 59 usagers pour 100 000 habitants.

Au cours des cinq dernières années, l'effectif des femmes est régulièrement supérieur à celui des hommes. Pour 2024, les femmes sont au nombre de 27 532 soit 68,8% des usagers.

Concernant la répartition des usagers des services de la solidarité par tranche d'âge en 2024, ceux de 45 à 59 ans fréquentent plus les services avec un taux de 28,1%, contre 21,7% en 2023, suivie de la tranche 35 à 44 ans avec 22,6% contre 19,5%. Par contre, le taux de fréquentation des enfants de 0-17 ans des services de la solidarité en 2024 est de 3,9% contre 2,7% en 2023.

Les usagers sans niveau d'instruction représentent 81,2% et 3,5% ont au moins le niveau secondaire.

Les personnes au foyer représentent 57,2% des usagers.

Suivant le statut matrimonial, 47,8% des usagers des services de la solidarité en 2024 sont mariés sur le plan religieux.

#### **Note méthodologique**

**Proportion des femmes** : l'effectif des usagers de sexe féminin des services solidarité rapporté à l'effectif total des usagers des services solidarité

**Nombre d'usagers pour 100 000 habitants** : l'effectif des usagers d'une localité rapportée sur l'effectif totale de la population \*100 000

**Variation en nombre par rapport à 2020** : l'effectif total absolu des usagers en 2024 moins celui de 2020 des services solidarité sur 2020 \*100

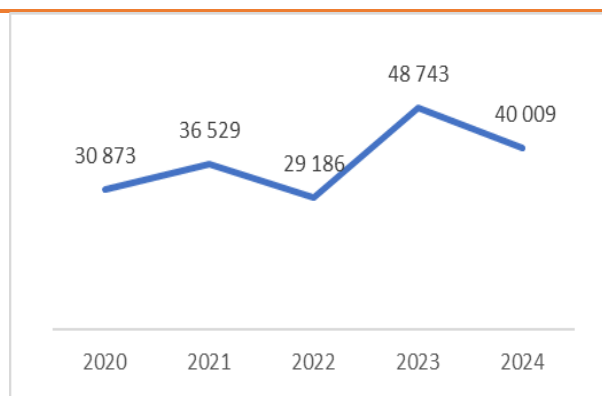
**Taux de croissance Moyen** : la moyenne des taux de variation annuels

**Source de données** : annuaire statistique 2024 du MAHSN

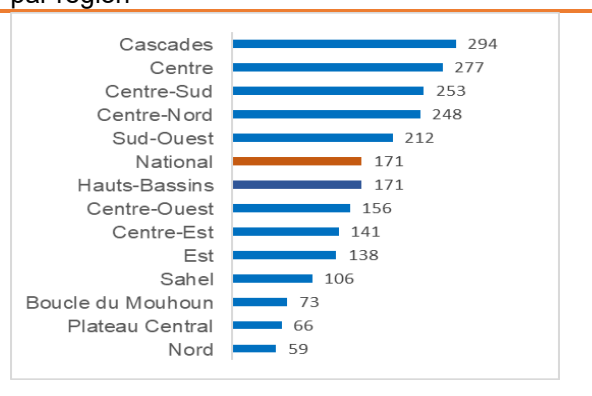
**Tableau 11 : Situation des usagers des services de la solidarité**

Rubrique	Effectif des usagers en 2024	Part en %	Variation /2020		Variation /2023		TMC(%)
			Nombre	%	Nombre	%	
<b>Effectif Total</b>	40 009		9 136	29.6	-8 734	-17.9	11.8
<b>Femmes</b>	27 532	68.8	6 086	28.4	-6 266	-18.5	12.7
<b>Mariage religieux</b>	19 115	47.8	9 682	102.6	-4 495	-19.0	31.7
<b>Personnes au foyer</b>	22 866	57.2	6 314	38.1	-6 298	-21.6	18.6
<b>Aucun niveau d'instruction</b>	32 504	81.2	6 872	26.8	-6 845	-17.4	12.4
<b>0- 17 ans</b>	1 574	3.9	150	10.5	245	18.4	11.0
<b>18- 24 ans</b>	3 158	7.9	1 001	46.4	-413	-11.6	11.1
<b>25- 59 ans</b>	27 163	67.9	6 250	29.9	-6 094	-18.3	14.0
<b>60 ans et plus</b>	8 114	20,3	1 735	27,2	-2 472	-23,4	14,9

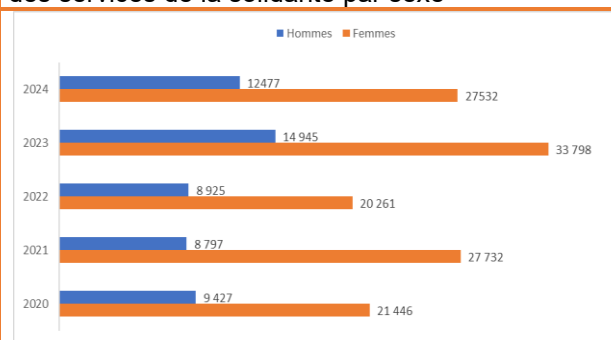
**Graphique 53:** Evolution des effectifs des usagers des services de la solidarité



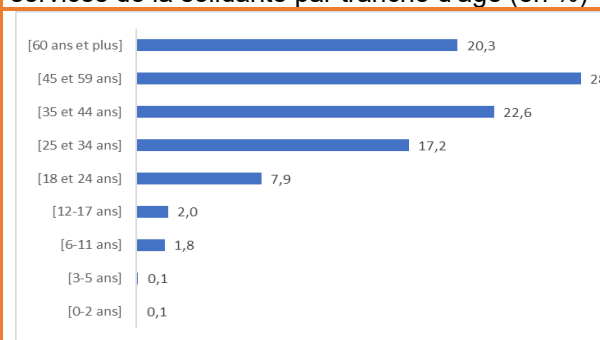
**Graphique 54 :** Ratio moyen des usagers des services de la solidarité pour 100 000 habitants par région



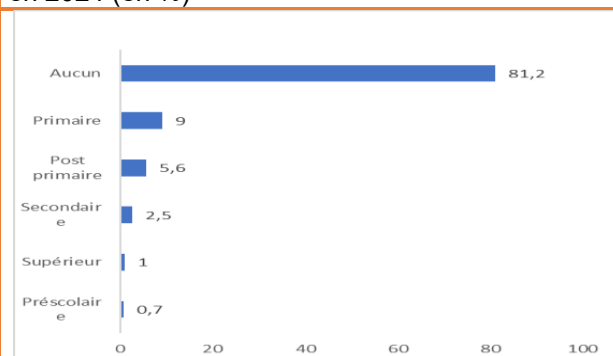
**Graphique 55 :** Evolution des effectifs des usagers des services de la solidarité par sexe



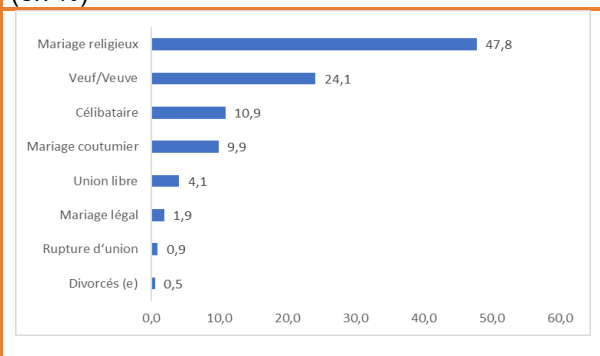
**Graphique 56 :** Répartition des usagers des services de la solidarité par tranche d'âge (en %)



**Graphique 57 :** Répartition des usagers des services de la solidarité selon le niveau d'instruction en 2024 (en %)



**Graphique 58 :** Répartition des usagers des services de la solidarité selon le statut matrimonial (en %)



## 6.2- Types de cas enregistrés dans les services de la solidarité

### Points saillants

- Prédominance du nombre des personnes nécessiteuses,
- Baisse de 17,9%. des exclus sociaux.

### Commentaire général

De 2020 à 2024, les principaux profils d'usagers enregistrés auprès des services de la solidarité sont les personnes nécessiteuses, âgées, handicapées et les exclus sociaux. De 48 743 cas enregistrés en 2023, le nombre d'usagers passe à 40 009 en 2024, soit une baisse de 17,9%.

Durant les deux dernières années, les personnes nécessiteuses représentent 47,0% de l'ensemble des usagers des services de la solidarité. Entre 2023 et 2024, ce chiffre passe de 24 839 à 18 821, soit une baisse de 24,2%.

Au cours de la même période, les personnes handicapées et les personnes âgées constituent les profils d'usagers les plus fréquemment rencontrés dans les services de la solidarité après les personnes nécessiteuses. De 2023 à 2024, l'effectif des personnes handicapées passe de 2 642 à 2 891, soit une légère hausse de 9,4%. Sur la même période, l'effectif des personnes âgées connaît également une faible hausse (2,0%) passant de 1 950 à 1 989. Les régions du Centre et du Centre- Ouest concentrent les plus grands effectifs de personnes handicapées avec respectivement 675 et 637 cas en 2024, soit 45,38%. En 2024, 2012 cartes d'invalidité sont octroyées aux personnes handicapées contre 802 en 2023.

Au niveau de la répartition des effectifs des pensionnaires des cours de solidarité et autres structures d'accueil<sup>4</sup> en 2024, 06 régions enregistrent des pensionnaires. Parmi ces régions, le Centre enregistre le plus grand effectif avec 254 pensionnaires suivi des Hauts- Bassins avec 142. La région du Centre-Nord affiche le plus faible effectif avec 18 pensionnaires.

L'effectif des exclus sociaux enregistrés passe de 67 en 2020 à 55 en 2024, soit une baisse de 17,9%.

---

<sup>4</sup> Autres structures d'accueil : sites et centres

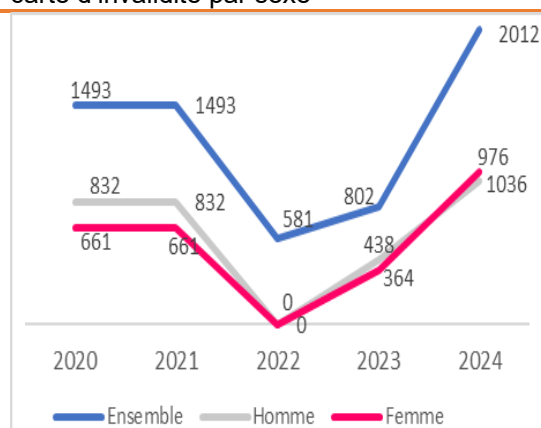
**Tableau 12 : Evolution des principaux cas des services de la solidarité**

Type de cas	2 020	2 023	2 024	% Femmes	Variation en % 2	Variation en % 2	TCM
Personnes âgées	1 646	1 950	1 989	65,1	20,8	2	9,8
Personnes nécessiteuses	18 657	24 839	18 821	78,4	0,9	-24,2	9,2
Personnes handicapées	2 730	2 642	2 891	56,1	5,9	9,4	10,1
Exclus sociaux	67	28	55	78,2	-17,9	96,4	6,9
<b>Ensemble solidarité</b>	<b>30 873</b>	<b>48 743</b>	<b>40 009</b>	<b>69,3</b>	<b>29,6</b>	<b>67</b>	<b>11,8</b>
Bénéficiaires de cash transfert	136 961	133 952	0	-	-	-	-
PDI	1 074 993	2 062 534	2 062 534	53,4	-	-	-

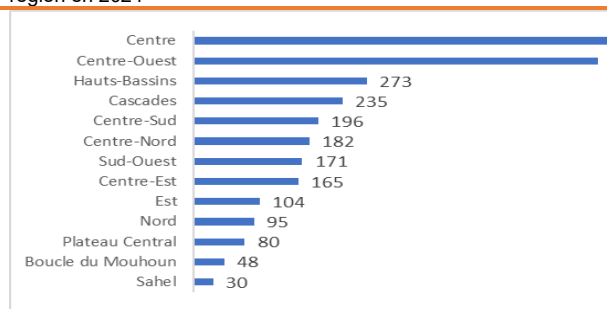
**Tableau 13 : Evolution des types de cas les plus récurrents des services de la solidarité (en %)**

Type de cas	2020	2021	2022	2023	2024
Personnes démunies/Indigentes /Nécessiteuses	60,4	68,0	50,6	51,0	47,0
Personnes déplacées	17,1	14,3	35,7	37,4	37,5
Personnes âgées	5,3	5,6	4,5	4,0	5,0
Personnes handicapées motrices	5,1	4,2	2,8	3,2	4,0
Victimes de catastrophe ou de crise humanitaire	7,0	4,0	3,4	1,7	2,1

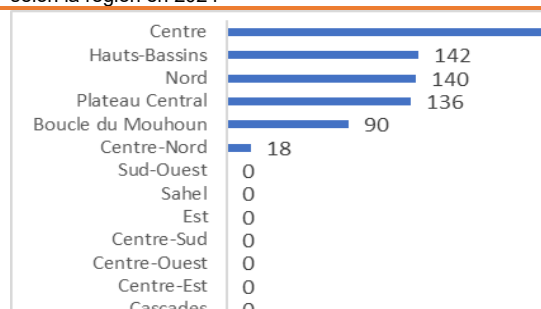
**Graphique 59 : Evolution de l'effectif des personnes handicapées bénéficiaires de carte d'invalidité par sexe**



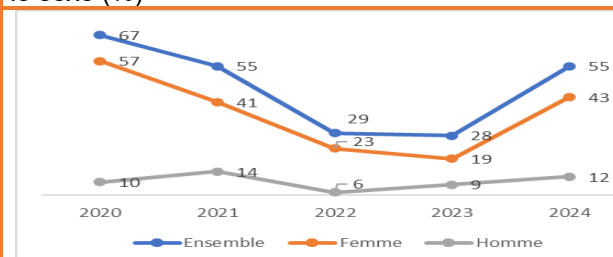
**Graphique 60 : Répartition des effectifs des personnes handicapées enregistrées par les services de la solidarité selon la région en 2024**



**Graphique 61 : Répartition des effectifs des pensionnaires des cours de solidarité et des autres structures d'accueil selon la région en 2024**



**Graphique 62 : Evolution des Exclus sociaux enregistrés dans les services de la solidarité selon le sexe (%)**



## 6.3- Besoins des usagers des services de la solidarité

### Points saillants

- 95,9% des besoins en « attribution d'une aide » ;
- 8 sur 10 des besoins en « attribution d'une aide » résolus sont alimentaires ;
- 64,2% des besoins exprimés en conseils et accompagnement sont autres conseils et accompagnements.

### Commentaire général :

De 2021 à 2024, en termes de besoins des usagers des services de la solidarité, la rubrique dominante est « attribution d'une aide », avec un taux de variation moyen de 7,6%.

En 2024, cette catégorie représente 95,9%, suivis des besoins en conseils et accompagnements 2,4%.

Au sein de la rubrique « attribution d'une aide », l'aide alimentaire domine en 2024 avec 85,4%. En termes de résolution de ces besoins d'attribution d'aide, l'appui alimentaire se démarque des autres avec un taux de 78,8%, suivi du soutien matériel (12,9%). Cependant, les besoins sanitaires qui occupent la dernière position parmi les besoins « attribution d'une aide » avec 1,6% des besoins exprimés surplombe l'aide financière en matière de résolution de besoins avec un taux de résolution de 6,3%.

Au niveau de la rubrique « conseils et accompagnement », les besoins exprimés sont en majorité autres conseils et accompagnements (64,2%) avec un taux de résolution de 81,1%.

Les besoins exprimés à la première visite sur la période 2020-2024 dans les services de la solidarité ont une tendance globale évolutive en dents de scie. Leur valeur passe de 30 873 en 2020 à 40 009 en 2024. Soit un taux de variation moyenne de 11,8%.

Par ailleurs, sur la période 2020-2024, le taux de résolution a une tendance globale à la hausse. De 2023 à 2024, le taux de résolution a augmenté, passant respectivement de 7,8 % à 12,8.

Les besoins exprimés à toutes les visites passent de 40 094 en 2021 à 42 488 en 2024 avec un taux de variation annuelle de 8,1%.

Les besoins résolus à toutes les visites, passent de 6 410 en 2021 à 5 820 en 2024.

#### **Note méthodologique**

**Proportion des principaux besoins résolus** : la part des principaux besoins résolus sur l'ensemble des besoins résolus

**Taux de résolution d'un besoin** : le nombre de personnes ayant exprimé le besoin et obtenu satisfaction sur le nombre total d'expression du besoin \*100

**Taux de résolution globale** : le nombre total de besoins exprimés et résolus sur le nombre total d'expression des besoins \*100

**Variation en nombre par rapport à 2022** : l'effectif total absolu des usagers en 2023 moins celui de 2022 des services solidarité

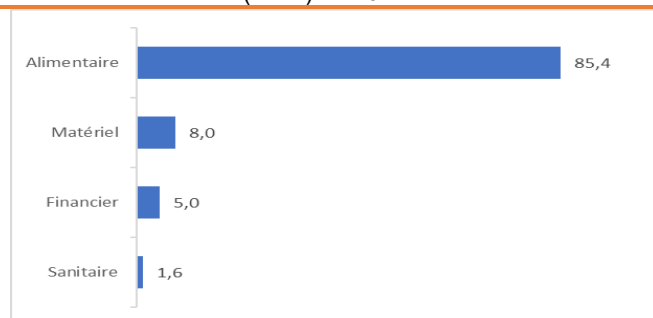
**Taux de variation par rapport à 2022** : l'effectif total absolu des usagers en 2023 moins celui de 2022 des services solidarité sur l'effectif en 2022 \*100

**Source statistique**: annuaire statistique 2024 du MAHSN

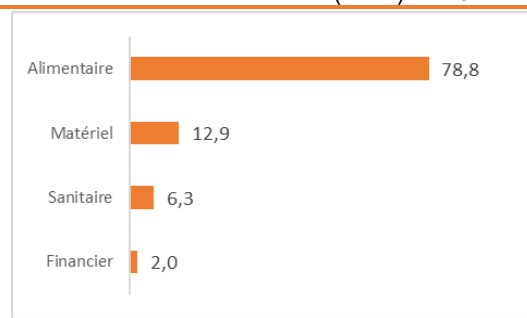
**Tableau 14 : Besoins par groupe des usagers des services de la solidarité (%)**

Besoins	2024	Part en % en	Part en % résolu	Part en % résolu	Variation/2021		Variation/2023		TVM (en %)
					Nombre	%	Nombre	%	
Attribution d'une aide	40 730	95,9	91,7	84,4	1471	3,7	703	16,7	7,6
Conseil et accompagnement	1 012	2,4	2,6	12,4	601	146,2	604	503,3	66,5
Intervention directe	162	0,4	1,4	1,0	6	3,8	-9	-13,8	2,7
Autre prise en charge	106	0,2	2,8	1,6	17	19,1	-34	-26,4	44,5
Référence à une autre structure	70	0,2	0,1	0,0	37	112,1	-4	-100,0	45,0
Aide à l'emploi	408	1,0	1,3	0,5	262	179,5	-29	-47,5	78,3

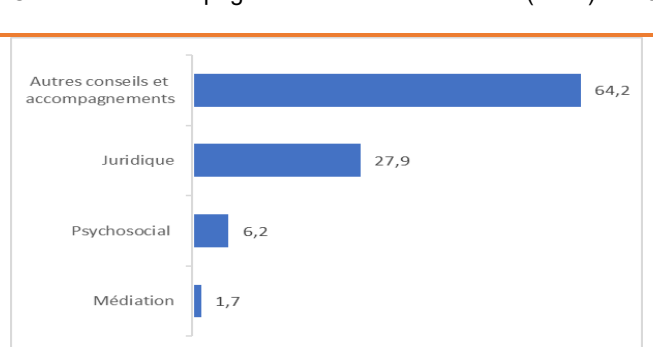
**Graphique 63 : Répartition des taux des besoins exprimés en Attribution d'une aide (en %) en 2024**



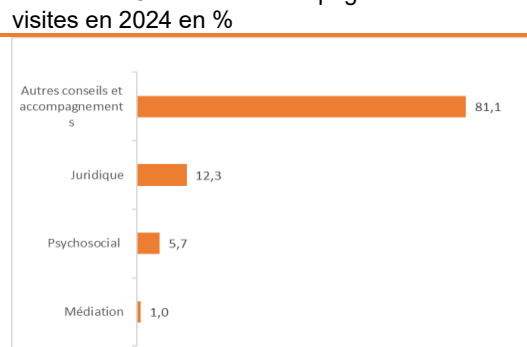
**Graphique 64 : Répartition des taux de résolution des besoins Attribution d'une aide (en %) en 2024**



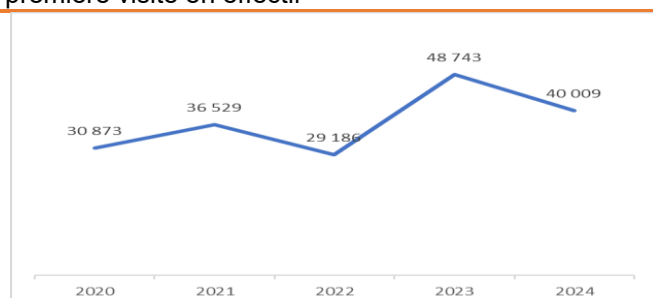
**Graphique 65 : Répartition des taux des besoins exprimés en Conseils et accompagnement à toutes les visites (en %) en 2024**



**Graphique 66 : Répartition des taux des besoins résolus en Conseil et accompagnement à toutes les visites en 2024 en %**



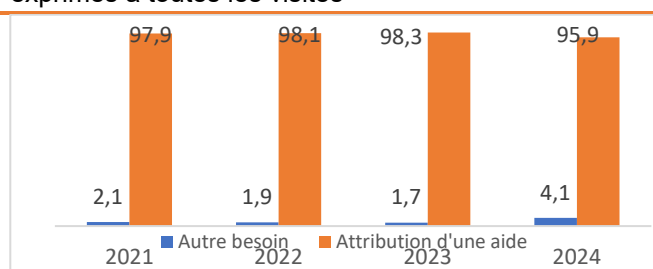
**Graphique 67 : Evolution des besoins exprimés à la première visite en effectif**



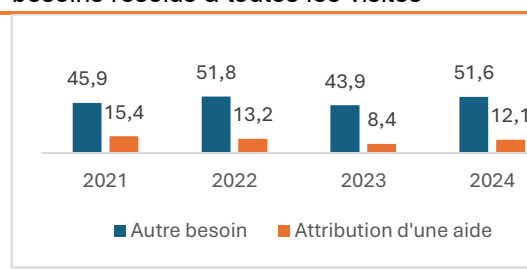
**Graphique 68 : Evolution du taux des besoins résolus à la première visite en %**



**Graphique 69 : évolution de l'effectif des besoins exprimés à toutes les visites**



**Graphique 70 : évolution de l'effectif des besoins résolus à toutes les visites**



## 6.4- Cas référés dans les services

### Points saillants

- Baisse de 35,2% de cas référés en 2024 ;
- 3 cas référés sur 5 sont de sexe féminin ;
- 62,4% des cas référés sont issus des services de l'enfance.

### Commentaire général :

En 2024, l'effectif des cas référés enregistrés au niveau des trois services (Enfance, Famille et Solidarité) est de 1 902. Ce chiffre baisse de 35,2% par rapport à 2023. Le Service de l'enfance affiche la proportion la plus élevée de l'ensemble des cas référés (62,4%). Dans l'ensemble des cas référés, les femmes représentent 62,7%.

La structure qui reçoit le plus de cas référés des services de l'enfance et de la famille est la justice. En effet, ces services enregistrent respectivement un taux de 40,8% et 41,7%. Par contre, les structures de santé reçoivent le plus de cas référés des services de la solidarité avec un taux de 51,5%.

Au niveau des structures déconcentrées, la région du Centre enregistre le plus fort taux de cas référés avec 45% provenant des services de l'enfance (590) et de la famille (246). Quant aux services de la solidarité, les cas qui y sont enregistrés proviennent majoritairement des régions du Centre- Nord et du Centre, avec respectivement 48 et 24 cas sur un total de 165.

#### **Note méthodologique**

**Proportion des femmes** : la part des femmes référées sur l'ensemble des cas référés.

**Taux de variation en pourcentage par rapport à 2022** : l'effectif total absolu des cas référés en 2023 moins celui de 2021 sur l'effectif en 2021\*100.

**Source statistique** : annuaire statistique 2024 du MAHSN



### 7.1 Entrepreneuriat féminin

#### **Points saillants :**

- Hausse de 52% de l'effectif des femmes formées en entrepreneuriat en 2024 ;
- Hausse continue du nombre de bénéficiaires de technologies.

#### **Commentaire général :**

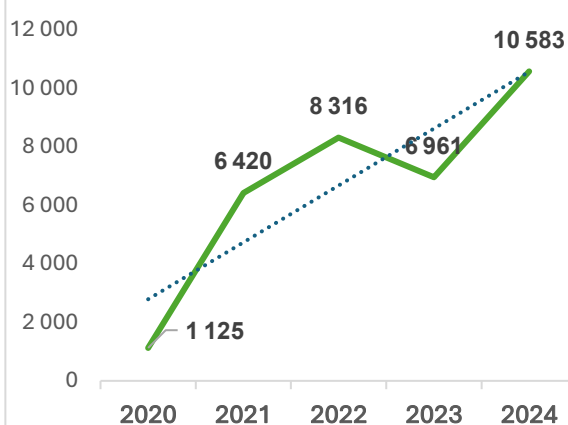
En 2024, 10 583 femmes et jeunes filles ont bénéficié d'une formation en entrepreneuriat, soit une hausse de 52,0 % par rapport à l'année 2023. Sur la période 2020–2024, le nombre annuel de bénéficiaires est passé de 1 125 à 10 583, ce qui correspond à un taux de croissance annuel moyen de 134 %. Les régions du Centre et des Hauts-Bassins enregistrent les effectifs les plus élevés avec respectivement 3 243 et 2 003 bénéficiaires formées.

Parallèlement, 528 groupements féminins ont été dotés de technologies en 2024, contre 360 en 2023, soit une progression de 46,7 %. Les régions du Centre-Nord et de l'Est enregistrent les effectifs les plus importants avec respectivement 119 et 114 groupements bénéficiaires.

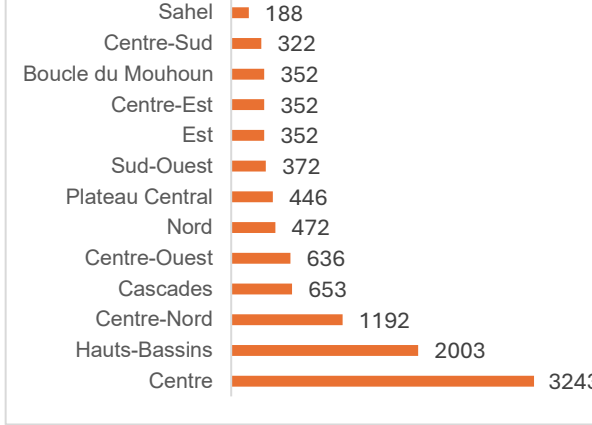
**Tableau 16 : bénéficiaires de formation en entrepreneuriat et en technologies**

Entrepreneuriat Féminin	Effectif en 2024	Variation/2023 (%)	TCM (%)
Femmes et jeunes filles formées en Entrepreneuriat	10 583	52,0	134,0
Groupements féminins bénéficiaires de technologies	528	46,7	23,5

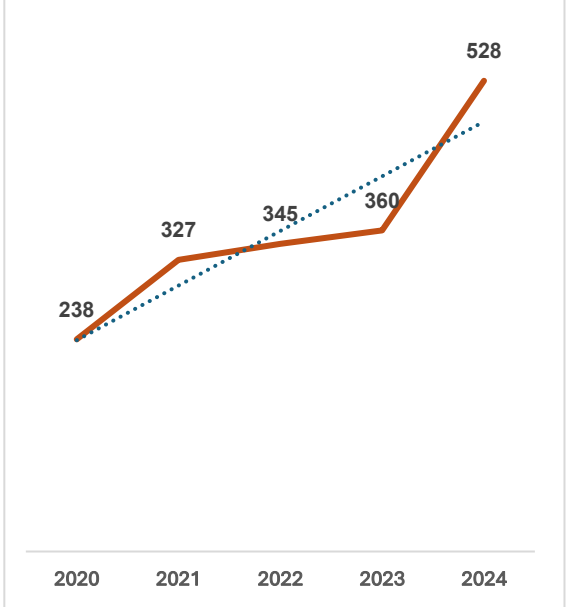
**Graphique 72 : Evolution de l'effectif des femmes et jeunes filles formées en entrepreneuriat en 2024**



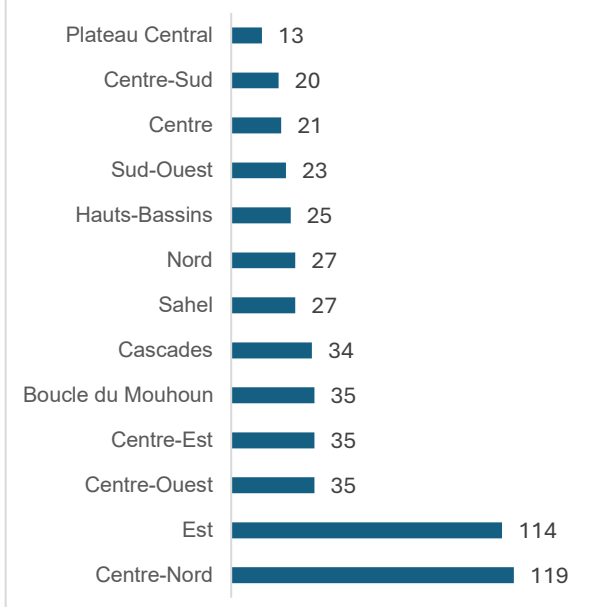
**Graphique 73 : Répartition de l'effectif des femmes et jeunes filles formées en entrepreneuriat par région en 2024**



**Graphique 74 : Evolution du nombre de groupements féminins bénéficiaires de technologie en 2024**



**Graphique 75 : Répartition du nombre de groupements féminins bénéficiaires de technologies par région en 2024**



## 7.2. Crédits du FAARF

### Points saillants

- Baisse du montant des crédits alloués aux bénéficiaires par le FAARF ;
- Baisse du nombre des bénéficiaires des crédits du FAARF.

### Commentaire général

En 2024, le montant global des crédits octroyés par le Fonds d'appui aux activités rémunératrices des femmes (FAARF) s'établit à 17,24 milliards FCFA. Sur la période 2020-2024, les crédits du FAARF augmentent de 13,2%. Cependant, le volume financier enregistre une baisse de 4,2 % par rapport à l'exercice 2023.

La répartition régionale révèle une concentration des montants les plus élevés dans les Hauts-Bassins avec 4,8 milliards FCFA, le Centre avec 3,9 milliards FCFA et le Centre-Ouest avec 2,0 milliards FCFA. La région du Sahel par contre, affiche le montant le plus faible, soit 10,32 millions FCFA. Sur la période 2020–2024, quatre régions présentent une baisse continue des montants octroyés, à savoir la Boucle du Mouhoun, le Centre-Nord, l'Est et le Sahel.

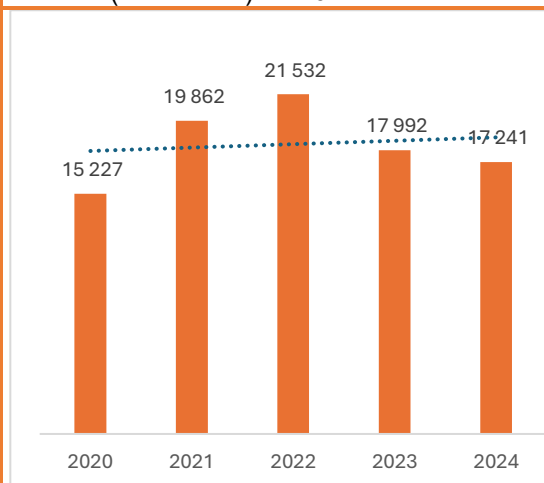
S'agissant du nombre de bénéficiaires, celui-ci s'établit à 88 707 en 2024, ce qui correspond à une diminution de 9,6 % par rapport à 2023. Au cours des cinq dernières années, le nombre de bénéficiaires passe de 120 888 en 2020 à 88 707 en 2024, soit une baisse de 26,6.

En termes de structure de répartition, les groupements féminins, associations et sociétés coopératives absorbent 52,4 % des crédits accordés.

**Tableau 17 : situation des crédits FAARF**

Bénéficiaires de crédit FAARF	Montant (en million FCFA)	Part en %	Variation/2023 (%)
Groupements féminins/Associations/sociétés coopératives	9 032	52,4	-6,6
Groupements solidaires	4 917	28,5	1,0
Clientes individuelles	3 291	19,1	-5,0

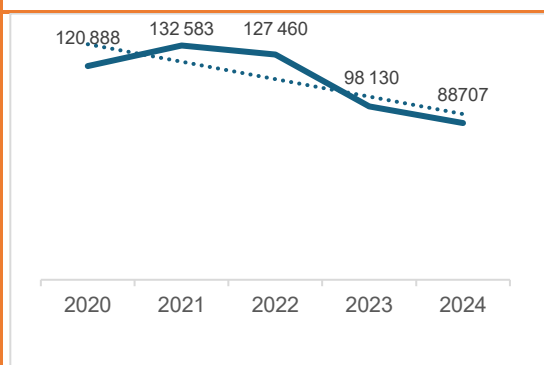
**Graphique 76 : Evolution des crédits du FAARF (en millions) en 2024**



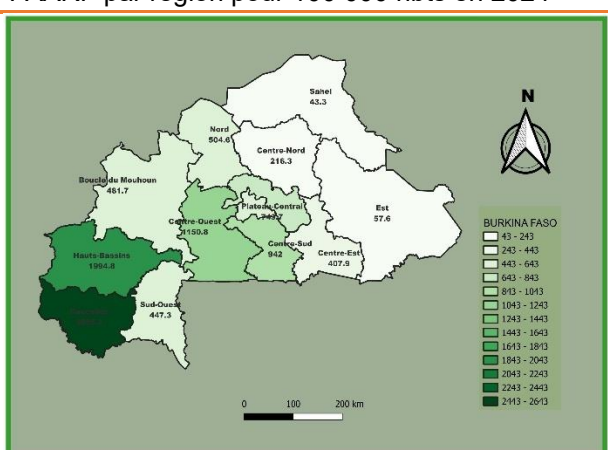
**Tableau 18 : Répartition des crédits du FAARF par région 2024 (en millier)**

Régions	2024	Variation 2020/2024	Variation 2023/2024
Boucle du Mouhoun	615 670	-62,7	-27,8
Cascades	1 838 590	34,0	6,2
Centre	3 592 135	13,0	-9,2
Centre-Est	906 400	75,7	4,1
Centre-Nord	334 390	-52,6	-28,5
Centre-Ouest	2 016 825	105,8	14,5
Centre-Sud	859 910	147,8	7,0
Est	172 450	-84,9	-70,1
Hauts-Bassins	4 859 460	26,8	0,3
Nord	892 900	47,8	13,4
Plateau Central	652 470	74,3	-4,6
Sahel	10 325	-92,9	-81,2
Sud-Ouest	488 985	31,6	-18,7
<b>Ensemble</b>	<b>17 240 510</b>	<b>13,2</b>	<b>-4,2</b>

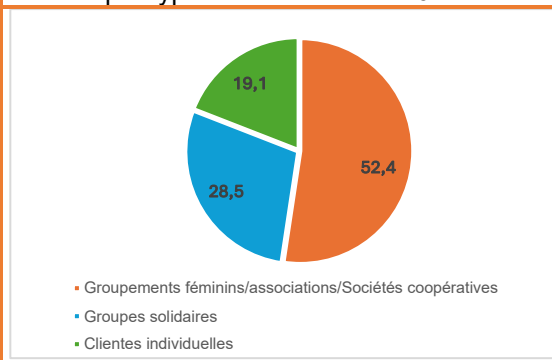
**Graphique 77 : Evolution du nombre de bénéficiaires des crédits FAARF en 2024**



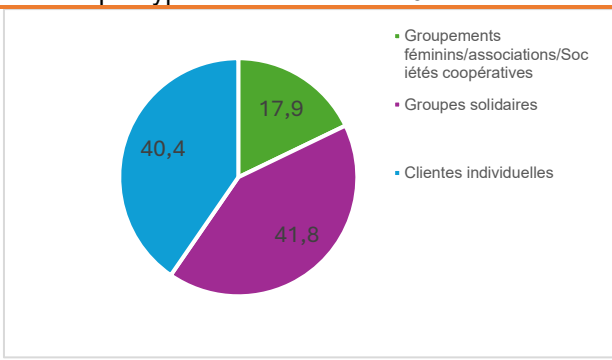
**Carte 6 : Répartition des bénéficiaires du crédit FAARF par région pour 100 000 hbts en 2024**



**Graphique 78 : Proportion des crédits FAARF par type de clientèles en 2024**



**Graphique 79 : Proportion de dossiers des crédits FAARF par type de clientèles en 2024**



**Abandon du domicile conjugal** : Tout usager/client qui a quitté le domicile conjugal.

**Activités génératrices de revenus** : Activités de production et/ou de commercialisation menées par une personne ou un groupe de personnes, dans le but de générer des ressources financières.

**Aide à l'adoption** : Acte juridique qui crée entre deux personnes (l'adoptant et l'adopté) un lien de filiation indépendant de l'origine de l'adopté.

**Aide familial** : Personne qui travaille dans une entreprise familiale sans être rémunérée. Elle est en général nourrie, logée et soignée lorsqu'elle est malade et reçoit de temps en temps des cadeaux.

**Apprenti, stagiaire** : Personne qui apprend un métier manuel dans le cadre d'un apprentissage en atelier ou sur le terrain auprès d'un maître. Elle ne perçoit aucune rémunération en espèce ou en nature en contrepartie du travail accompli.

**Autonomisation** : selon la Banque Mondiale "l'autonomisation est l'accroissement des avoirs et des capacités des personnes pauvres, dans le but de leur permettre de mieux participer, négocier, influencer, maîtriser et responsabiliser les institutions qui ont une incidence sur leurs vies".

**Autonomisation économique des femmes** : selon "l'OCDE (2012), « acquérir une autonomisation économique plus grande, c'est, pour les femmes et les hommes, disposer des moyens de participer au processus de croissance, d'y contribuer et d'en tirer profit d'une manière qui leur assure la reconnaissance de la valeur de leurs apports et le respect de leur dignité, ainsi que la possibilité de négocier une répartition plus équitable des bienfaits que procure la croissance ».

**Cas résolu** : Problème d'un usager qui a trouvé une solution définitive.

**Célibataire** : Homme ou femme n'ayant jamais été marié(e) ou ne vivant pas maritalement avec une femme ou un homme.

**Chômeur** : Personne en âge de travailler sans emploi, disponible pour travailler et qui est effectivement à la recherche d'un emploi (BIT).

**Client/Usager** : Utilisateur des services d'action sociale.

**Conseil et accompagnement** : Processus méthodologique de relation (s) contractuelle (s) d'insertion entre un agent spécialisé (agent social) et un usager d'un service ou d'un dispositif d'action sociale.

**Conseil et accompagnement psychosocial** : Ensemble de mesures psychologiques et sociales que l'on prend vis-à-vis d'une personne en situation difficile : conseils, informations et soutien social.

**Conseil et accompagnement juridique** : Ensemble de conseils et accompagnements donnés à un usager/client en vue de l'éclairer sur ses droits et devoirs ou de l'orienter vers une instance juridique.

**Centre de prise en charge VBG** : Espace dédié à l'accueil, au soutien et à l'accompagnement des personnes ayant subies des violences fondées sur le genre.

**Divorcé(e)** : Personne qui a rompu tous les liens (légaux, coutumiers ou religieux) qui l'unissait à son (ou ses) conjoint (s) et qui ne s'est pas remarié(e).

**Educateur des jeunes enfants** : animateur de centre préscolaire titulaire d'un diplôme d'Etat d'éducateur des jeunes enfants

**Employeur** : Personne occupée qui exploite sa propre entreprise économique (ou exerce pour son propre compte un métier) et emploie un ou plusieurs salariés qu'elle paie.

**Enfant abandonné** : Enfant dont le juge a constaté le délaissement par ses parents ou ceux ayant sa tutelle.

**Enfant et jeune déscolarisé** : Enfant de 6 à 17 ans ne fréquentant plus un établissement d'enseignement scolaire.

**Enfant et jeune non scolarisé** : Enfant de 6 à 17 ans n'ayant jamais fréquenté un établissement d'enseignement scolaire.

**Enfant et jeune placé en apprentissage** : Enfant et jeune placé en apprentissage dans une structure ou en atelier.

**Enfant et jeune scolarisé** : Enfant de 6 à 17 ans fréquentant un établissement d'enseignement scolaire.

**Enfant orphelin** : Enfant qui a perdu son père ou sa mère (orphelin partiel) ou les deux à la fois (orphelin complet).

**Enfant parrainé** : Enfant bénéficiant de l'appui d'une personne morale et/ou physique sur la base d'un engagement.

**Enfant trouvé** : Enfant retrouvé seul dans un endroit isolé (fosses septiques, caniveaux d'eau, ruines, poubelles, ...) ou dans un lieu public (mosquée, église, maternité, école, ...)

**Enfant victime de traite** : Enfant recruté, transporté, transféré, hébergé ou accueilli par la menace, le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre, aux fins d'exploitation.

**Enfant victime de violences (mauvais traitements)**: Enfant victime de mauvais traitement d'ordre physique et/ou moral affectant son intégrité physique et/ou psychologique.

**Enfant vivant dans la rue** : Enfant et jeune en situation de rupture plus ou moins prolongée avec sa famille et qui a fait de la rue son principal domicile et/ou le lieu de sa survie. Enfant en rupture familiale qui mène des activités de survivance dans la rue et y dort.

**Enfant/jeune en conflit avec la loi** : Enfant devant répondre de ses actes devant la justice.

**Enfant / jeune placé en famille** : Enfant ou jeune, dont les parents sont décédés, défaillants, absents ou inconnus, confié de façon temporaire à une famille.

**Enfant / jeune placé en institution** : Enfant ou jeune, dont les parents sont décédés, défaillants, absents ou inconnus, confié de façon temporaire à une institution habilitée (placement institutionnel).

**Entrepreneuriat Féminin (EF)** : selon la Stratégie Nationale de Promotion de l'Entrepreneuriat Féminin (SNPEF), l'EF fait référence à toutes les activités économiques en milieu rural ou urbain selon la taille (de l'AGR à la grande entreprise) créées et gérées par les femmes dans le but de tirer profit.

**Exclu social** : Usager/client dont les liens avec sa communauté sont rompus, tant sur le plan symbolique (attributs négatifs) que sur le plan des relations sociales.

**Famille monoparentale** : Famille dans laquelle les enfants vivent avec un père ou une mère non mariée, divorcé ou veuf.

**Mariage coutumier** : Mariage unissant uniquement par la coutume  
**Mariage légal** : Mariage unissant par la loi.

**Mariage religieux** : Mariage unissant par la religion.

**Marié (e)** : Personne unie par la loi, la coutume ou la religion à une autre personne de sexe opposé.

**Médiation** : Intervention d'un tiers entre des personnes ou des groupes, pour prévenir un conflit ou y trouver des solutions avec l'accord et la participation des parties en présence.

**Mendiant** : Usager/client qui demande l'aide d'autrui sans contrepartie en vue de satisfaire généralement des besoins de toute nature.

**Mineur** : Enfant ou adolescent qui n'a pas atteint l'âge de la majorité légale fixé à 18 ans révolus

**Moniteur et monitrice** : animateur du préscolaire ayant au moins le niveau de la classe de 4<sup>ème</sup> des lycées et collèges.

**Nouveau client/usager** : Personne dont le problème est soumis pour la première fois à un service d'action sociale dans une localité.

**Personne affectée par le VIH (enfant, orphelin, adulte)** : Personne dont un parent, un ami ou un proche est infecté par le VIH ou décédé par suite du SIDA.

**Personne âgée** : Usager/client dont la durée de vie a atteint au moins 60 ans.

**Personne albinos** : Personne n'atteint d'albinisme, anomalie congénitale due à une pigmentation de la peau et des poils.

**Personne au foyer** : Personne en âge de travailler n'exerçant aucune activité économique (ni agricole, ni artisanale, ni commerciale), et qui effectue des travaux ménagers chez elle. Par exemple, les parents qui prennent soin du ménage et des enfants. Les domestiques rémunérés ne sont pas des personnes au foyer, ce sont des personnes actives occupées.

**Personne démunie/indigente/nécessiteuse** : Usager/client qui manque du nécessaire pour sa survie, du minimum vital (de quoi se nourrir, se soigner, se vêtir, se loger, etc.).

**Personne déplacée** : Usager/client installé temporairement à un endroit dans son pays autre que son domicile habituel par suite de catastrophe, de conflit, ou de crise humanitaire.

**Personne en conflit conjugal** : Usager/client en discorde ou mécontent avec son conjoint.

**Personne handicapée mentale** : Usager/client ayant une déficience mentale.

**Personne handicapée motrice** : Usager/client privé d'un ou plusieurs de ses membres supérieurs ou inférieurs.

**Personne handicapée visuelle** : Usager/client ayant des difficultés de vision ou privé d'un ou des deux yeux.

**Personne infectée par le VIH (enfant, orphelin, adulte)** : Usager/client qui porte le virus du SIDA.

**Personne malade mentale** : Usager/client ayant un trouble mental.

**Personne rapatriée** : Usager/client contraint au retour dans son pays d'origine. Ce retour est reconnu et facilité par l'autorité en charge de sa survie.

**Personne réfugiée** : Personne installée dans un pays étranger et qui ne peut pas retourner dans son pays d'origine pour plusieurs raisons (économique, guerre, politique).

**Placement** : Décision administrative ou judiciaire confiant de façon temporaire à une famille (placement familial) ou à une institution habilitée (placement institutionnel), la garde d'un enfant dont les parents sont décédés, défailants, absents ou inconnus.

**Placement en famille** : Processus par lequel un enfant en rupture familiale réintègre sa famille.

**Placement** : Mesure éducative ordonnée par le juge à l'endroit d'un mineur délinquant ou en danger (assistance éducative) qui entraîne le retrait du mineur de sa famille pour le placer dans une institution ou un établissement, public ou privé, d'éducation ou de formation professionnelle, dans un établissement médical ou médico-pédagogique, dans un internat approprié ou le remettre à une personne digne de confiance.

**Prise en charge alimentaire** : Aide en vivres ou en nourriture donnée à un usager/client des services d'action sociale.

**Prise en charge financière** : Appui en moyens financiers à un usager/client des services d'action sociale quelles que soient les conditions.

**Prise en charge juridique** : Ensemble de conseils et accompagnements donnés à un usager/client en vue de l'éclairer sur ses droits et devoirs ou de l'orienter vers une instance juridique.

**Prise en charge matérielle** : Aide en biens matériels donnée à un usager/client des services d'action sociale.

**Prise en charge psychosociale** : Ensemble de mesures psychologiques et sociales que l'on prend vis à-vis d'une personne en situation difficile : conseils, informations et soutien social.

**Prise en charge sanitaire** : Contribution à la prise en charge des soins et de prestations relatives à un usager/client des services d'action sociale.

**PVIH** : Personne vivant avec le virus de l'immunodéficience humaine.

**Rapatriement** : Personne contrainte au retour dans son pays d'origine. Ce retour est reconnu et facilité par l'autorité en charge de sa survie.

**Recherche d'emploi** : Ensemble des actions posées pour appuyer un usager/client à trouver du travail.

**Retour en famille** : Processus par lequel un enfant en rupture familiale réintègre sa famille.

**Retraité** : Personne qui n'exerce aucune activité économique et dont les ressources proviennent principalement d'une pension versée par l'Etat ou tout autre organisme, celle-ci provenant d'une activité antérieure.

Une personne qui se dit « retraitée » mais qui exerce une activité qui lui procure des revenus est considérée comme active occupée.

**Salarié** : Personne qui travaille et, qui en contrepartie, reçoit un salaire en espèces ou en nature.

**Salarié secteur privé** : Personne qui travaille dans le secteur privé structuré formel.

**Salarié secteur public** : Personne employée dans l'administration publique ou parapublique et les collectivités locales.

**Service public** : Structure déconcentrée du MASSN

**Service privé** : Association/ONG intervenant dans le secteur de l'action sociale

**Structure de formation** : Structure de formation.

**Structure de la justice** : Structure juridique.

**Structure de placement** : Structure d'accueil et/ou de placement pour un emploi.

**Structure de réinsertion** : Structure s'occupant des processus consistant à réintégrer dans une communauté donnée une personne qui se serait écartée des règles, des normes et valeurs préétablies par cette communauté en lui faisant bénéficier de mesures spéciales.

**Structure de santé** : Formation sanitaire.

**Structure d'éducation** : Structure d'éducation.

**Structure formelle** : Structures qui disposent d'un personnel qualifié et appliquent le programme national d'encadrement préscolaire.

**Structure non formelle** : Structures qui ne disposent pas d'un personnel qualifié et n'appliquent pas le programme national d'encadrement préscolaire.

**Technologie** : selon le MFSNFAH " c'est l'ensemble des équipements utilisés en vue de réaliser une activité de production de biens et services"

**Toxicomane/alcoolique** : Usager/client qui s'intoxique de façon chronique ou périodique par la consommation de médicaments ou de substances toxiques entraînant généralement chez lui un état d'accoutumance et de dépendance.

**Travailleur/professionnel du sexe** : Usager/client qui se livre de façon régulière ou occasionnelle, avec plusieurs partenaires à des échanges de rapports sexuels contre de l'argent ou d'autres biens matériels.

**Union libre** : Personne qui vit maritalement avec une autre de sexe opposé sans que le mariage civil, coutumier ou religieux n'ait été célébré

**Veuf/veuve** : Personne dont le/la conjoint(e) est décédé(e).

**Victime d'autres formes de violences** : Usager/client victime de toutes autres formes de violences d'atteinte ou de brutalité physique ou mentale, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitement ou d'exploitation, y compris la violence sexuelle.

**Victime de catastrophes naturelles ou de crises humanitaires** : Usager/client ayant subi un évènement d'une ampleur qui justifie une mobilisation exceptionnelle de secours venus de l'extérieur de la communauté ou de la zone touchée.

**Victime de conflit familial** : Usager/client en discorde ou mécontent avec un ou plusieurs membres de sa famille.

**Victime de mariage forcé** : Usager/client victime d'une union conjugale sans son consentement.

**Victime de grossesse non désirée et/ou contestée** : Usager/client victime de grossesse non désirée et / ou contestée.

**Victime de mariage précoce** : Usager/client victime d'une union conjugale qui ne respecte pas les conditions d'âge prévues par la loi.

**Victime de mutilations génitales féminines** : Fille ou femme victime de pratiques traditionnelles et toutes autres interventions pratiquées sur ses organes génitaux pour des raisons non thérapeutiques.

**Victime de violences conjugales** : Usager/client(e) victime de mauvais traitements infligés par son/sa conjoint (e).